

Le Folklore Brabançon

histoire et vie populaire



REWISBIQUE
Archives

embre 1987

ue trimestriel

N° 256

LE FOLKLORE BRABANÇON

Histoire et vie populaire

Décembre 1987 - N° 256

Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.

Président: Francis DE HONDT, député permanent.

Vice-Président: Jacques MARCHAL et Didier ROBER, députés permanents.

Directeur: Gilbert MENNE.

Rédacteur: Myriam LECHÊNE.

Conseiller artistique: Marc SCHOUPPE.

Prix au numéro: 70 F.

Cotisation 1987 (4 numéros): 250 F.

Siège: rue du Marché aux Herbes, 61, 1000 Bruxelles.

Tél.: 02/513.07.60.

Bureaux ouverts de 8h30 à 17h00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques: 000-0025594-83.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du «Folklore Brabançon» qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

LE FOLKLORE BRABANÇON

SOMMAIRE

ARTICLES

L. Mercenier

A Jodoigne-Souveraine, le musée de la vie régionale et des métiers disparus

p. 265

J. Martin

Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin. Les carrières de Nil-Plarreux

p. 270

M. Dessart

Types peu connus ou oubliés du folklore Bruxellois et du roman pays de Brabant

p. 289

Gustave Vandy

Le destin des derniers moines d'Heylissem

p. 295

René Dons

Biens possédés ou exploités par des institutions religieuses ou charitables, à Saint-Gilles-Bruxelles, durant le dernier quart du XVIII^e siècle

p. 307

A. Van Lil

Contribution à la démographie de Forest

p. 312

Karine Crismer-Vincent

Les notaires de Wavre au XVIII^e siècle et la confrérie ou serment de saint Sébastien

p. 336

A Jodoigne-Souveraine, le musée de la vie régionale et des métiers disparus

par L. MERCENIER

Noire Brabant de l'Est, peu fréquenté des touristes, trop peu connu de tous et cependant si beau pour des yeux attentifs et curieux, recèle depuis quelques années un trésor de plus à son actif : LE MUSÉE DE LA VIE RÉGIONALE ET DES MÉTIERS DISPARUS; grâce à la persévérance de ses passionnés et patients conservateurs Madeleine & Jules BERTRAND, qui depuis plus de quarante ans vont à la recherche, à travers le pays, inlassablement, de documents qui constituent une collection incomparable.

Inestimables les heures passées à leur restauration, leur entretien, leur mise en valeur !

Dès que vous vous y arrêtez, vous avez aussitôt une petite idée de ce qui vous y attend.

Cinquante trois machines agricoles et autres sont exposées dans

la cour, toutes à traction manuelle ou chevaline !

Depuis la simple araire jusqu'à la machine à battre le grain primitive (XVIII^e s), en passant par l'arracheuse de pommes de terre, le rateau à foin, le hache-paille, l'extirpateur à deux, trois et quatre lignes, la charrette du remouleur etc, etc.

Quatre pavillons exposent groupés par centre d'intérêt ou plutôt par métier les outils employés par nos ancêtres, les artisans : le maréchal-ferrier — le charron — le tailleur de pierre — le sabotier — la dentellière — le scieur de long et bien d'autres.

Un exemple ! le tailleur de pierre : des dizaines de rabots "chemins de fer" tous différents, des gradines, maillets, burins, tabouret et scies, et autres, sont là devant vous, usés, arrondis par les mains



Musée de Jodoigne-Souverain
Bâtes, frottoirs à allumettes, lampes de vélo.



Musée de Jodoigne-Souverain
Bâtes à poignée de sabottiers, menuisiers, charbons.

de l'homme, qui, à la sueur de son front, par tous les temps, les a manipulés pour gagner sa croûte et pour nous servir. Cette belle, riche et douce pierre de Gobertange, vous la retrouverez, en effet, un peu partout : en Belgique, à l'étranger, mais surtout dans sa région d'origine "Gobertange-lez-Jodoigne".

Vous pourrez d'ailleurs y admirer les plus belles constructions : l'église St-Médard, l'hôtel de ville, le château PASTUR et de nombreuses habitations privées, toutes au plus jolies.

Sept mille objets font partie de ce musée, intéressant, sympathique surtout si vous les regardez à travers vos yeux attendris avec votre cœur, en pensant à nos ancêtres qui, comme fermier, menuisier, horloger, carrossier... ont à lon-

gueur de leur vie adulte, armés leurs bras courageux, vigoureux de ces outils maintenant inactifs. La vie rurale y est aussi représentée par des objets ménagers, l'enfance, la vie domestique, religieuse, scolaire, ainsi que les divertissements de nos pères et grands pères.

Une collection incomparable de poids & mesures, de l'éclairage depuis la lampe à huile jusqu'à la lampe à pétrole !

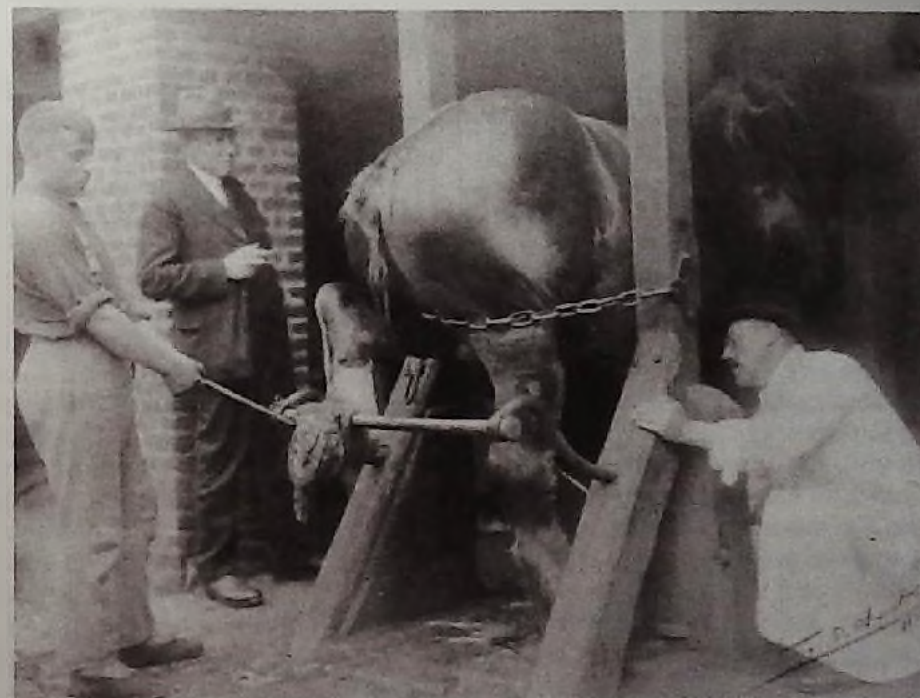
Une visite s'impose, vous ne serez pas déçus.

Mais où se trouve ce trésor caché : au n° 5 A — chaussée de Charleroi, 5901, JODOIGNE-SOUVERAINE.

Après avoir laissé à votre droite, si vous venez de Jodoigne, le magnifique château du XVIII^e s du baron de Traux de Wardin, dit la cense



Marchands de pétrole qui faisaient du porte à porte pour vendre leur pétrole lampant. La photo montre M. Deprez de Jodeligne en 1926.



Le "travail", assemblage de pièces de bois où l'on larrail les chevaux

de Glymes, un kilomètre plus loin toujours à droite après avoir dépassé un petit boqueteau, une maison toute blanche, toute fleurie, un titre: *MUSEE DE LA VIE REGIONALE ET DES METIERS DISPARUS*" vous êtes arrivés déjà.

Il ouvre ses portes du 15 avril au 15 octobre (fermé en juin) tous les mercredis et le 2^{me} W. End de chaque mois de 14 à 19 heures.

L'entrée est gratuite et de plus guidée !

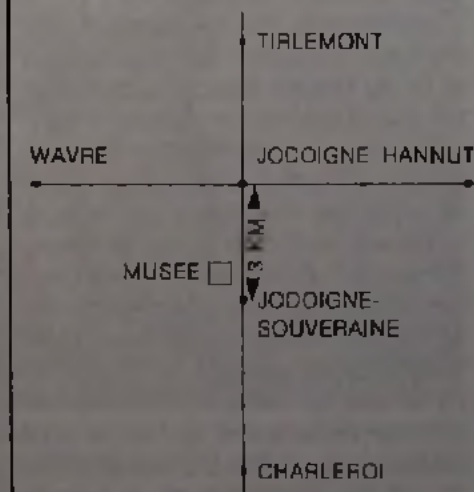
Toutes les explications didactiques, les renseignements que vous demandez vous sont donnés avec bonne grâce par ses sympathiques conservateurs.

De tout coeur, nous les félicitons pour leur courage et pour leur enthousiasme qui ne s'estompent jamais.

Nous les remercions pour leur générosité car inlassablement, ils

cherchent, astiquent, classent, restaurent, moissonnent sans cesse avec un dynamisme peu commun.

Bonne visite... au Musée de la Vie
Régionale et des Métiers disparus.



Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin.

Les carrières de Nil-Pierreux

par J. MARTIN

Le hameau de Nil-Pierreux sous l'ancienne commune de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin qui fait partie maintenant de l'entité de Walhain repose sur un socle rocheux s'étendant vers Blanmont et jusqu'aux abords du moulin d'Alvaux, le long de la vallée de l'Orne. Ce socle est composé de quartzite, roche dure principalement formée de quartz. Elle était utilisée pour la confection de pavés et pour certains revêtements (1).

L'exploitation de carrières à Nil-Pierreux remonte certainement à la fin du Moyen Âge sans que nous en connaissions les débuts. Il existait au hameau de Nil-Pierreux une cense ou ferme nommée en 1627 la cense del Pierrere et par la suite la cense del Pierre ou de la Pierre. En ancien français, Pierrere veut dire carrière (2). Il s'agit de la ferme occupée actuellement par Monsieur Petronin. Sur la carte de Ferraris, une carrière est mentionnée en face de la ferme de l'autre côté de la rue des Trois Fontaines entre la rue de Blanmont et la rue du

Moulin. C'est la grande carrière de Nil-Pierreux aux 17^e et 18^e siècles et antérieurement.

Il existait aussi entre le Nil et le chemin allant de Nil-Saint-Martin à Alvaux, autrement dit la ruelle Margot et la rue d'Alvaux, un pré appelé le pré al pierre, déjà cité dans un texte de 1630 (3). Un autre lieu dit, le Chaulour, garde le souvenir d'un four à chaux. Il est déjà cité dans un texte de 1486. Il était situé entre Nil-Pierreux et Corbais (4). On rencontre encore un lieu-dit "al fosse Guillain" entre la ruelle Margot, la rue d'Alvaux et Corbais sur la campagne du Tiège (5).

Les premiers documents que nous possédons sur les carrières de Nil-Pierreux datent de la seconde moitié du 18^e siècle. Ils nous apprennent que l'exploitation des carrières dépendait du Magistrat, c'est à dire du bailli-mayeur, représentant du seigneur de Nil-Saint-Vincent, et des échevins. C'est ainsi qu'en 1765, lors d'une visite qualifiée de judiciaire et oculaire, le bailli-mayeur et les échevins de Nil-

Saint-Vincent, Nil-Pierreux et Alvaux, découvre qu'un certain Bauon avait tiré des pierres d'une fosse qu'il avait creusée près de sa maison sur la commune de Nil-Pierreux entre l'étang du moulin et sa maison. Ils lui infligent une amende (6).

De juin 1768 à décembre 1769, la ville de Bruxelles entreprit la construction d'une chaussée entre Overysel et Wavre. Les pavés furent extraits d'une carrière située près du moulin de Wavre mais, comme cela ne suffisait pas, on alla chercher des pavés aux carrières de Nil-Pierreux (7). Le transport incombait aux Wavriens. L'extraction des pavés provoqua des frictions entre la ville de Bruxelles et le Magistrat de Nil-Saint-Vincent, Pierreux et Alvaux. Ces der-

niers introduisirent auprès du Conseil Souverain de Brabant en novembre 1771 une remontrance, exposant leurs doléances. Selon eux, le major et ingénieur de Taux, chargé de la direction de la chaussée depuis Overysel jusqu'à Wavre, a tiré des carrières de Nil-Pierreux et Alvaux quantité de pierres et grès à paver. Les exploitants désignés par le Magistrat de Bruxelles ont dévasté les carrières en faisant choix des meilleures et plus belles pierres et des plus faciles à tirer à leur commodité. Ils ont parcouru toute la plaine sans suivre ni veine ni carrière jusqu'à rendre des chemins publics impraticables et empêcher l'accès par voitures à plusieurs maisons voisines. Il faut savoir qu'à l'époque le grand chemin de Wavre à Namur



Extrait d'un projet de chaussée entre Wavre et Sombreffe, levé à la fin du XVIII^e siècle par l'arpenteur C. J. Everaerts (Archives Générales du Royaume. Cartes et plans manuscrits, n°231). On peut y distinguer les carrières de Nil-Pierreux, les carrières de Blanmont et les carrières du Fond Debaux aux abords de l'Orne.

passait par la rue actuelle des Trois Fontaines. Le Magistrat de Bruxelles, ajoutent les plaignants, sans prendre égard à ces dommages, offre de payer une bagatelle à la verge de grès façonnés sous prétexte qu'il a encouru de grands frais pour faire voiturier les grès au lit de pavé éloigné d'une lieue et demi des carrières. Les remontrants ajoutent — détail intéressant — qu'ils ont toujours fait un commerce des pierres en les vendant aux particuliers voisins et autres qui en ont besoin soit pour bâtir, soit pour paver. Tout cela déboucha sur un procès en 1772 devant le Conseil Souverain de Brabant entre la communauté de Nil-Saint-Vincent, Pierreux et Lavaux et le Magistrat de Bruxelles afin d'obtenir un dédommagement équitable pour les pierres tirées de leurs carrières⁽⁸⁾. Nous n'en connaissons pas le dénouement.

En 1776, nouveau rebondissement mais cette fois entre le Magistrat de Nil-Saint-Vincent, Pierreux et Lavaux et les habitants. Ces derniers, profitant des plaids tenus le 8 janvier 1776, portent plainte parce que, jusqu'à présent, il ne s'est fait aucune distribution juste aux habitants de la communauté de Nil-Saint-Vincent, Pierreux et Lavaux de l'argent provenant des pierres de pavé qu'on a tiré sous cette juridiction pour la chaussée de Wavre à Overysel. Cet argent repose depuis environ cinq ans entre les mains de Lambert Jossart, échevin et clerk de Nil-Saint-Vincent, et du mayeur. Si avant le premier février prochain, il n'est pas fait une distribution pécuniaire juste à chacun de la communauté, celle-ci présentera requête au

Conseil Souverain de Brabant à charge du mayeur de ce lieu comme commis et chef de la régence des affaires de la communauté⁽⁹⁾. Nous ne savons pas si le Magistrat a obtempéré à cette demande.

Par contrat du 25 juin 1778, Sébastien Dalibroux, habitant de Nil-Pierreux, s'engage à livrer et transporter à ses frais le long de la chaussée de Wavre à Notre-Dame au Bois pour le service de la ville de Bruxelles la quantité de verges carrées de pavés de Nil-Pierreux dont on aura besoin pour la réparation de la chaussée de Wavre. Le contrat est conclu pour deux années et demi à partir de la Saint-Jean 1778 (24 juin) jusqu'au mois d'octobre 1779⁽¹⁰⁾.

La carrière des Trois Fontaines.

Malgré l'existence simultanée d'autres carrières sur le territoire de Nil-Saint-Vincent, celle des Trois Fontaines occupe une place à part parce que elle fut la seule à connaître un développement industriel.

La première mention de cette carrière date du 14 août 1823. A cette date, Joachim Devroede, meunier au moulin à eau de Godeupont à Chastre-Villieroux-Blanmont sur l'Orne, fait un échange de terre avec Léonard François et Jeanne Michaux, sa femme, tous deux journaliers à Nil-Saint-Vincent. Il leur cède une terre labourable située à la campagne de Copjoux à Nil-Saint-Vincent. Ceux-ci lui cèdent une terre labourable dont partie est convertie en carrière en la campagne des Trois Fontaines sous Nil-Saint-Vincent, tenant d'un côté au grand chemin de Namur. Il

faut savoir qu'à cette époque, une carrière était exploitée près du moulin de Godeupont⁽¹¹⁾. La mention de 1823 laisse supposer que l'exploitation de la carrière a débuté vers 1820.

En 1825 et 1826, Joachim Devroede dont les affaires semblent prospérer achète encore des terres en la campagne des Trois Fontaines sous Nil-Saint-Vincent, tenant vers l'occident au grand chemin de Namur. En 1826, il est devenu maître de carrières⁽¹²⁾. En 1829, on cite un ouvrier de carrière, nommé Lambert Dejardin, domicilié à Nil-Saint-Vincent⁽¹³⁾. Dans un acte du 14 octobre 1838, on rencontre la mention d'une terre "près de la carrière aux Trois Fontaines"⁽¹⁴⁾. Le 20 avril 1843, Marie-Anne Taymans, épouse de Jean Antoine Dejean, occupant la ferme de la Tour

à Nil-Pierreux, vend à Benoît Crombez et Henriette Lefebvre, son épouse, domiciliés à Tournai, un terrain de 47 a 73 ca, nature de carrière de grès et de terre labourable, située en la campagne du Chêne à la Vache sous Nil-Saint-Vincent, entre la campagne des Trois Fontaines et Corbais, ce qui nous ramène aux alentours de la carrière des Trois Fontaines. Si Benoît Crombez effectue cet achat, c'est qu'il a en vue l'exploitation de la carrière de grès⁽¹⁵⁾. Dans un acte du 20 juillet 1852 est mentionnée une terre "à la carrière des Trois Fontaines" et, dans un acte du 9 octobre 1854, on mentionne Pierre Joseph François, ouvrier de carrière, domicilié à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin⁽¹⁶⁾.

En 1861, Emile Derycke, receveur



Extrait de la carte de Ferraris (1770-1772) où sont mentionnées les carrières près de la ferme del Pierre (ferme Patronin). Échelle du Cadastre communal.

particulier, demeurant à Walhain-Saint-Paul, mandaté par Henriette Lefebvre, veuve de Benoît Crombez, demeurant à Tournai, loue sous forme de bail pour 9 ans à Auguste Anciaux-Robert, industriel demeurant à Bouffloux, un terrain dit "la carrière des Trois Fontaines", contenant 90 a et tenant à l'ancien chemin de Namur. Les preneurs jouiront de cette propriété pour y extraire seulement du grès, à charge de ne pouvoir transporter que sur ladite propriété la couche de terre arable superficielle qui demeurera à la baille-resse. Il s'agit donc d'une extension de la carrière préexistante. Nous assistons à l'industrialisation de la carrière des Trois Fontaines à un moment où l'industrie extrac-

tive de la pierre connaît un grand essor dans l'arrondissement de Nivelles. Pour prix de la location, les preneurs payeront à la baille-resse, au domicile de son receveur Emile Derycke, avant le transport des pavés qui ne pourra jamais se faire sans avoir été comptés par ledit Derycke, à savoir :

— 8 fr. par 1000 pavés de 18 à 20 cm²

— 7 fr. pour 1000 pavés de 16 à 18 cm²

— 4 fr. pour 1000 pavés de 14 à 16 cm²

— 2 fr. pour 1000 pavés à l'usage des communes.

— 10 fr. par 100 m courants de bordure.

Les preneurs devront en outre livrer chaque année à Madame



Vue de la carrière des Trois Fontaines dans la direction de la rue de Blanmont (ancien chemin de Wavre à Namur) avec, au fond, les bâtiments de la ferme del Pierre (ferme Petronin).

Crombez, au prix de revient, 10 à 15000 pavés de commune⁽¹⁷⁾. Toutes les conditions précitées ne pourront être respectées que par une exploitation intensive et c'est ce qui s'est passé. En 1865, dans leur notice sur Nil-Saint-Vincent, Tarlier et Wauters écrivent : "On exploite le quartzite à la carrière des Trois Fontaines, à 500 m N.N.O. du moulin de Nil-Pierreux... La carrière a atteint une assez grande profondeur ; les eaux l'envahissent à plus de 8 mètres, on a dû y établir une machine à vapeur qui sert à l'épuisement et remorque des wagons sur un plan incliné pour amener les pierres au niveau du sol". Dans le même contexte, ces auteurs nous apprennent qu'il existe deux autres carrières près de la ferme de Nil-Pierreux (la ferme Petronin ou ancienne cense del Pierrere), l'une dans l'enclos de la ferme, l'autre temporaire dans le chemin qui la longe. Une quatrième carrière est ouverte aux Hayettes. Toutes les pierres que l'on extrait sont employées à faire des pavés⁽¹⁸⁾. Nous avons trouvés dans un acte du 2 novembre 1867 la mention d'une parcelle de terre, située au lieu dit "la carrière" près des Hayettes sous Nil-Saint-Vincent⁽¹⁹⁾.

Arrivé à ce stade de notre exposé, il nous semble intéressant de donner un aperçu des carrières existant en 1860-1865 dans les communes limitrophes de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin en nous basant sur les données fournies par Tarlier et Wauters.

Sous Chastre-Dame-Alerne, alias Chastre-Villeroux-Blanmont, une carrière est exploitée à Blanmont en face du Moulin al Poudre

mais sur la rive droite de l'Orne, au lieu dit "Aux Montagnes", à environ 600 m. N.O. de l'église de Blanmont. La commune exploite, pour en faire des pavés, deux carrières situées l'une au Bau, l'autre aux Molinias ; une seconde carrière est exploitée en ce dernier endroit par Monsieur Namèche sur la rive droite du Nil, le tout sous Blanmont. Sous Héவில், une carrière de grès est exploitée à la Taille Madame, dans les dépendances du château de Bierbais, sur la rive droite du ruisseau dénommé La Houssière, pour faire des pavés. Une autre carrière existe à 400 m. au sud de l'église. On en voyait une aussi en face du moulin del Vaux⁽²⁰⁾.

Revenant maintenant à la carrière des Trois Fontaines, nous avons relevé une série d'achats de terre en la campagne des Trois Fontaines. En 1869, Alexandre Namèche, propriétaire, demeurant à Blanmont, achète une terre de 19 a 78 ca en la campagne des Trois Fontaines⁽²¹⁾. En 1871, c'est au tour de Léopold Bovy, industriel demeurant à Corbais, d'acheter une parcelle de terre de 28 a 60 ca au lieu dit "Les Trois Fontaines" sous Nil-Saint-Vincent. Ce même Bovy achète en 1874 une terre de 15 a 60 ca, située en la campagne de la Grange Dal, aux Trois Fontaines sous Nil-Saint-Vincent, près de la carrière de ce nom. Puis nous voyons apparaître Jean Verheyden, propriétaire demeurant à Bruxelles. C'est un homme d'affaires comme on en rencontre beaucoup dans la seconde moitié du 19^e siècle. Il avait épousé la fille de Louis Joseph Evrard qui fut saunier ou raffineur de sel à Wavre dans les

premières décennies du 19^e siècle, grand acheteur de biens nationaux, propriétaire de la ferme de Chérémont à Wavre, qui se retira par la suite à Nimy dans le Hainaut. Jean Verheyden, qui fut sénateur, acheta la ferme de Lauzelle à Wavre et le bois de la Pierre à Bierges ainsi que le bois du Val⁽²²⁾.

En 1876, Jean Verheyden achète à Jean Joseph Fichet, propriétaire-cultivateur à Nil-Saint-Vincent, une terre d'un ha 65 a 40 ca au lieu dit "Trois Fontaines" à Nil-Saint-Vincent, tenant d'un côté à l'ancien chemin de Namur à Wavre. En 1877, le même achète une terre de 18 a 79 ca en la campagne des Trois Fontaines à Nil-Pierreux (ancien chemin de Wavre à Namur). En 1877, le même achète encore une terre de 26 a 51 ca, située au Grand Baty ou campagne des Trois Fontaines sous Nil-Saint-Vincent⁽²³⁾. En 1883, Jean Verheyden achète une terre située au champ du Genisier sous Nil-Saint-Vincent, contenant un ha 10 a⁽²⁴⁾.

Suite à ses achats de 1876 et 1877, Jean Verheyden est propriétaire dans le site de la carrière des Trois Fontaines de 2 ha 9 a 70 ca.

L'odyssée un petit chemin de fer

En 1877, par suite de l'extension prise par l'exploitation de la carrière, Alexandre Namèche et compagnie, représentant la société des Carrières des Trois Fontaines à Nil-Saint-Vincent, introduit auprès du Conseil communal du lieu une demande d'autorisation pour établir un petit chemin de fer sur le territoire de la commune pour le

transport de leurs produits vers la station de Chastre. La station de Blanmont n'existait pas encore à l'époque. Constatons aussi que c'est à ce moment que Jean Verheyden effectue ses achats de terres. Il est donc intimement mêlé à l'expansion de la Société et nous soupçonnons que cette demande a été faite à son instigation. En sa séance du 29 juillet 1877, le Conseil communal de Nil-Saint-Vincent-Saint-Marlin examine cette demande. Suivant les requérants, le chemin de fer, en quittant les terrains dépendant de la carrière, suit d'abord un sentier, longe le pavé communal allant de la route de Wavre au moulin d'Alvaux (rue d'Alvaux), la traverse à l'endroit où il se croise avec le chemin dit "Ruelle aux fraises", continuant le long dudit chemin dans des propriétés particulières et suivant ensuite ce dernier chemin sur une longueur d'environ 200 m. Le Conseil, après examen, émet un avis favorable mais charge le commissaire voyer du district de faire un rapport détaillé des conditions à imposer aux concessionnaires en ce qui concerne le parcours des chemins pour le placement des rails sur le territoire de Nil-Saint-Vincent pour être ensuite soumis à une enquête de commodo et incommodo par les soins du Collège échevinal.

La procédure administrative est engagée et va durer pas mal de temps. L'affaire est examinée à nouveau au Conseil du 17 septembre 1877. Suite à l'enquête de commodo et incommodo, une opposition s'est manifestée qui est rejetée comme non fondée. L'autorisation est accordée à la Société



Vue de la rue des Trois Fontaines dans la direction des anciennes carrières (ancien chemin de Wavre à Namur).

té des Carrières des Trois Fontaines aux conditions suivantes :

- d'établir le chemin de fer en question de manière à ne gêner aucunement la libre circulation et à conserver aux chemins les largeurs en crête que leur assigne l'atlas des chemins.
- de rester responsable envers les tiers des accidents, pertes, dommages ou dégâts que la réalisation du projet pourrait leur occasionner.
- de ne pas se prévaloir de l'autorisation dont il s'agit pour apporter des modifications au tracé projeté ou faire exécuter d'autres ouvrages
- de faire disparaître la partie du chemin de fer établie sur la voie

publique à la première réquisition de l'autorité locale si celle-ci croit devoir prescrire cette mesure par la suite.

- de se conformer ponctuellement aux autres conditions qui pourraient être imposées soit par l'autorité locale, soit par l'autorité provinciale par la suite.

L'inspecteur provincial des chemins vicinaux, par lettre du 31 octobre 1877, adressée au Gouverneur de la Province de Brabant, donne un avis favorable.

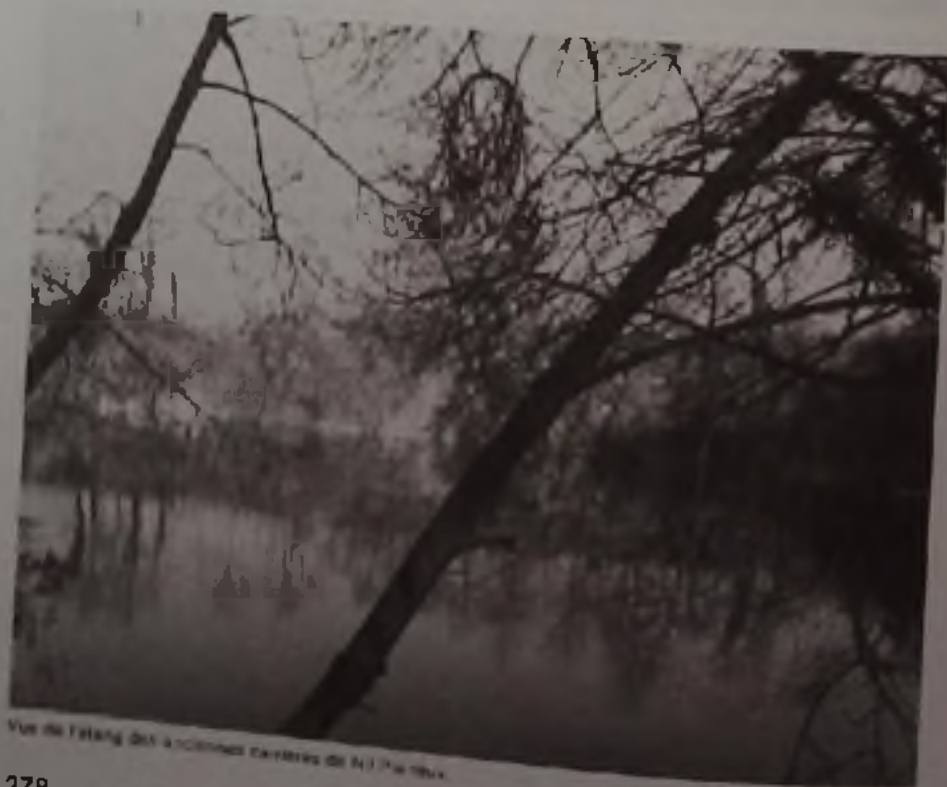
Jean Verheyden adresse au bourgmestre de Nil-Saint-Vincent une lettre datée du 24 novembre 1877. Nous avons eu l'honneur, écrit-il, de recevoir par l'entremise de Monsieur Namèche votre lettre du

21 courant informant la Société civile en participation des carrières réunies de Blanmont, Chastre et Trois Fontaines d'une délibération de votre Conseil communal qui demande quelques explications sur plusieurs points relatifs à nos travaux d'organisation et d'exploitation.

Constatons qu'au début de 1877, il n'est question que de la Société des Carrières des Trois Fontaines alors que, dans la lettre du 24 novembre, on parle de la Société civile des carrières réunies de Blanmont, Chastre et Trois Fontaines, ce qui prouve l'extension donnée à l'exploitation.

Jean Verheyden poursuit: "Nous comptons accuser la voie ferrée de 84 cm, le long d'un des côtés de la

ruelle aux fraises de manière à n'en prendre qu'une partie et à laisser une large marge pour la circulation des voitures; nos travaux dans cette ruelle ont eu pour conséquence d'y apporter d'incontestables améliorations au point de vue du service public en supprimant la pente et en élargissant la voie. Partout où nous placerons une voie ferrée, nous ferons un bon pavement à fleur de rails; partout ailleurs et notamment dans la partie inférieure du chemin traversée par le ruisseau, nous ferons un mac adam. La traction se fera par des locomotives à vapeur provenant d'une des premières maisons de notre Pays et pourvues de tous les appareils indiqués par les derniers progrès de la science. La



Vue de l'étang des carrières réunies de Blanmont, Chastre et Trois Fontaines.

puissance et le nombre des trains dont dispose un train à vapeur rendent du reste ce genre de traction bien moins dangereux que la traction animale".

La dernière partie de la lettre mérite d'être retranscrite intégralement car elle reflète l'état d'esprit des industriels de l'époque.

"Quant au point 6 relatif à une rente annuelle de 3000 pavés 10 fois 12 à charge de notre société, nous ferons plus et mieux; nous nous engageons à entretenir nous-mêmes ces deux chemins en parfait état d'entretien à nos frais exclusifs pour toutes les parties dont nous disposerons et pour tout le temps que nous y resterons établis.

A ce sujet, nous devons cependant vous avouer que cette réclamation si tardivement produite n'a pas laissé que de nous étonner. Nous n'avons pas à apprendre aux administrateurs éclairés de votre Conseil les innombrables bienfaits que l'introduction d'une grande industrie apporte dans une commune rurale, ni à leur dire — parmi tous les intérêts dont ils ont la dépense — quels sont ceux qui méritent le plus leur sollicitude et leur protection mais nous pouvons bien leur dire que nous sommes si convaincus de l'importance sociale de notre entreprise que nous nous croyons en droit de regarder les pouvoirs publics comme nos alliés obligés. Nous avons eu besoin de vous pour nous organiser, nous en aurons encore besoin pour grandir et nous développer mais nous apporterons en compensation à vos campagnes tous les éléments de bien-être, de moralisation et de progrès que peut

seul procurer un travail facilement accessible et largement rémunérateur. Veuillez rappeler à votre Conseil la poule aux oeufs d'or de la fable: celle de Nil ne demande qu'à vivre et à pondre mais elle doit pouvoir compter sur vous pour la protéger et l'aider".

Sur base de cette lettre, la question est à nouveau examinée au Conseil communal du 5 décembre 1877. Celui-ci renouvelle son avis favorable mais pose des conditions supplémentaires:

- Aucune descente ne pourra se faire sans avoir la machine en tête du train laquelle devra être suffisamment puissante pour rebrousser chemin en cas de rencontre avec un véhicule.
- La Société devra établir des murs secs ou garde-fous où l'administration communale le jugera nécessaire.
- La Société s'engage dès aujourd'hui à fournir gratuitement à la Commune 1500 pavés 10 fois 12 pris à la carrière des Trois Fontaines, aux époques à déterminer par l'autorité communale.
- Le mode de traction que la société demanderesse devra employer sur le chemin de fer précité sera la machine à vapeur.

Et la procédure continue! La question est à nouveau évoquée au Conseil communal du 6 janvier 1878. Toutes les conditions émises lors des réunions des 29 juillet, 17 septembre, 18 novembre et 5 décembre 1877 sont à nouveau énumérées et précisées dont deux nouvelles sont à mentionner:

- Les trains de la Société ne pourront marcher à une vitesse supérieure à 5 km heure dans les parties où le chemin de fer emprun-

te la voie publique.

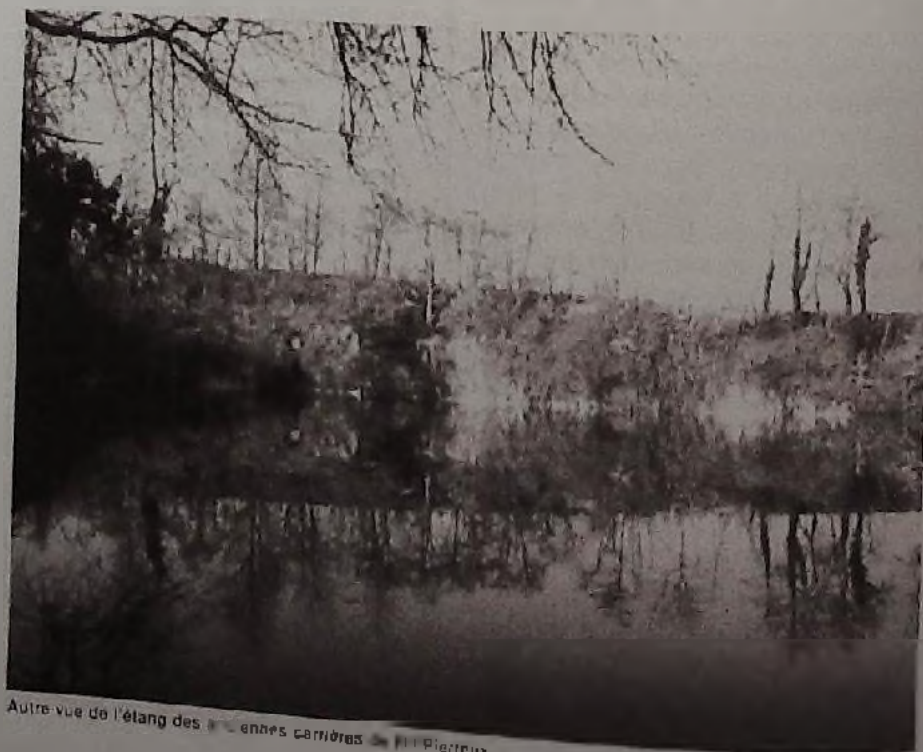
Avant que la circulation normale puisse se faire, la Société effectuera un essai en présence d'un délégué de l'administration provinciale et d'un délégué de l'administration communale. Ensuite des résultats de cet essai, de nouvelles conditions seront prescrites s'il y a lieu par l'administration provinciale.

Nous avons déjà senti dans la lettre de Jean Verheyden du 24 novembre 1877, sous la politesse des termes, une certaine impatience et une certaine irritation. Cette fois, la délibération du 6 janvier 1878 suscite un conflit ouvert entre la Société demanderesse et le Conseil communal à propos des conditions 4 et 5 :

4. de faire disparaître la partie du chemin de fer établie sur la voie publique à la première réquisition de l'autorité locale si celle-ci croit devoir prescrire cette mesure par la suite.

5. de se conformer ponctuellement aux autres conditions qui pourraient être imposées soit par l'autorité locale, soit par l'autorité provinciale par la suite.

Il est évident qu'une société industrielle en pleine expansion et disposée à effectuer des investissements coûteux ne pouvait accepter sans réagir une pareille épée de Damoclès suspendue sur sa tête. Les édiles communaux de Nîl-Saint-Vincent-Saint-Martin n'ont pas retenu l'allusion à la



Autre vue de l'étang des anciennes carrières de Pierreux



Vue sur le tunnel qui conduisait des carrières vers l'atelier de taille

poule aux oeufs d'or de la fable. Ils ouvrent le parapluie administratif au maximum.

La Société des carrières des Trois Fontaines adresse au Conseil une lettre de protestation datée du 8 février 1878. Celui-ci l'examine en sa séance du 21 février ; il déclare que les conditions 4 et 5 émanent des rapports des fonctionnaires compétents en la matière et estime qu'il n'y a pas lieu de faire droit à la réclamation.

La demande a été introduite le 16 juillet 1877 et nous sommes à la fin février 1878 ! Le 11 mars 1878, la Société demanderesse introduit un recours auprès de la Députation permanente de la province de Brabant. Il est intéressant de reproduire certains passages de ce

recours :

« Nous ne pouvons laisser passer ces deux clauses sans protestation : la voie ferrée en question relie la principale de nos exploitations à l'installation de nos concasseurs qui doivent façonner pour ballast et macadam nos produits bruts et à notre gare privée qui doit permettre leur écoulement.

Cette voie est donc un des éléments essentiels de notre entreprise ; après de longs efforts et d'importants sacrifices, nous ne pourrions envisager l'avenir avec confiance que pour autant que nous ayons la certitude de conserver les moyens de faire fructifier nos capitaux et d'exécuter les traités que nous allons faire et ce serait

contre toutes les régies d'une sage administration d'abandonner de pareils intérêts au bon vouloir d'un conseil soumis à fluctuations incessantes, sympathique aujourd'hui, peut-être hostile demain. Nous demandons de faire rapporter ces deux clauses susdites ou tout au moins les faire modifier en ce sens que la conservation de cette autorisation soit soustraite à toute influence locale et dépende en dernier ressort de l'autorité supérieure et impartiale de la députation permanente".

En sa séance du 19 avril 1878, le Conseil communal de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin déclare que

le droit de faire enlever les parties du chemin de fer est exclusivement réservé à la députation permanente et que les autres conditions pourraient être imposées par l'autorité provinciale.

En sa séance du 26 mai 1878, le Conseil communal sur base d'une lettre du Commissaire de l'arrondissement de Nivelles en date du 22 mai arrête :

- La délibération du 19 avril dernier est rapportée.
- Celle du 6 janvier dernier autorisant l'établissement du chemin de fer est maintenue.
- Les décisions qui seront prises en vertu des articles 4 et 5 de



Vue de la ville des Trois-Portails en 1884.

l'autorisation accordée aux sieurs Verheyden et Lannoy ne seront exécutoires qu'après avoir reçu l'approbation de la députation permanente.

Comme on peut le constater, le Conseil communal qui a eu les dents trop longues a dû faire marche arrière et s'en remettre à l'autorité provinciale.

Le 22 juin 1878, le notaire Gislain de Nil-Saint-Vincent adresse au Conseil une demande afin qu'il assiste en corps à la manifestation que les employés et ouvriers des carrières réunies se proposent de faire le 29 juin pour féliciter Jean Verheyden, leur chef d'industrie, à l'occasion de sa nomination comme sénateur. Le Conseil répond : "Tout en reconnaissant les avantages que l'industrie des carrières, due à l'initiative de Monsieur Verheyden, procure aux habitants de cette localité, décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande". Les conseillers n'ont pas encore bien digéré le camouflet qui leur a été infligé par les autorités provinciales.

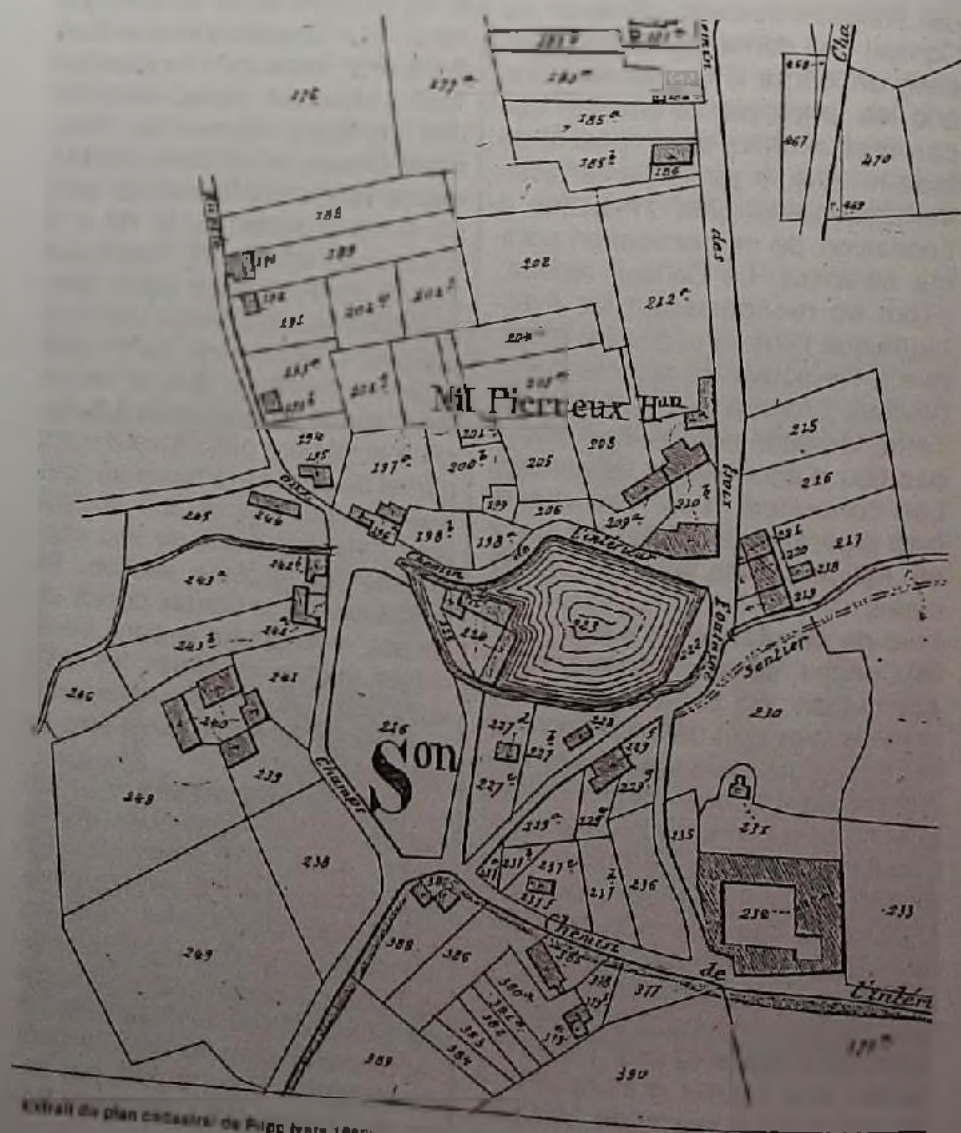
Lors de sa séance du 8 mai 1881, le Conseil décide d'empierrer le chemin dit : du pré Déo (actuellement le Weya) et de faire des réparations urgentes au payé communal du centre (rue Hautblermont, rue Abbessé, rue Saint-Vincent et rue Saint-Martin) en employant les pavés de la carrière Lauvaux. L'échevin Thibaux, président, est autorisé à échanger contre des pavés communaux les 4500 pavés de condition 10 fois 12 que la société des carrières des Trois Fontaines doit fournir gratuitement à la commune à raison de 1500 pavés par an, depuis l'époque de la

concession de son chemin de fer établi sur le chemin nommé Ruelle aux fraises à titre d'indemnité de cette concession. Ce texte semble indiquer que le fameux chemin de fer a finalement été construit (25). En sa séance du 19 juillet 1882, le Conseil communal autorise la société civile des carrières réunies de Blanmont, Chastre et Nil-Saint-Vincent à reconstruire un pont sur le Nil mitoyen entre Nil-Saint-Vincent et Chastre-Villeroux-Blanmont. Par lettre du 17 novembre 1882, Monsieur Bovy, directeur des carrières réunies de Blanmont, Chastre et Nil-Saint-Vincent, refuse la reconstruction du pont du Mollignia établi sur le Nil à la traverse du chemin dit : Ruelle aux fraises, mitoyen entre cette commune et celle de Chastre-Villeroux-Blanmont. Le Conseil, après délibération, maintient que la reconstruction du pont incombe à la Société et déclare que l'écroulement partiel du pont est attribué au remblai exécuté par la dite société pour l'établissement de son chemin de fer à petite section. En conséquence, le Conseil décide de ne pas reconstruire le pont. Comme on peut le constater, les relations entre les autorités communales et la Société sont loin d'être au beau fixe.

L'affaire du pont revient sur le tapis au Conseil communal du 18 mars 1883. Probablement sur intervention de la Société, la Députation permanente met en demeure l'administration communale de Nil-Saint-Vincent et celle de Chastre-Villeroux-Blanmont de reconstruire dans le mois le pont du Molligniat. D'autre part, par lettre du 14 mars 1883, Monsieur Bo-

vy, directeur des carrières réunies de Blumont, Chastre et Nil-Saint-Vincent, déclare qu'il maintient l'offre faite par le sénateur Verheyden d'intervenir dans la reconstruction du pont pour une somme de 250 fr. plus les moellons nécessaires et de supporter en outre les frais de confection des plans. Dans ces conditions, le Conseil

décide la reconstruction à frais communs avec la commune de Chastre-Villeroux-Blumont. Dans le procès-verbal de la séance du 13 septembre 1885 du Conseil communal de Nil, nous apprenons que Leopold Bovy n'est plus directeur des carrières ⁽²⁶⁾. A-t-il été limogé ? A notre avis non parce que l'on parle du ci-devant directeur de



Extrait du plan cadastral de Papp (vers 1880) avec la ferme del Pierre (n°234) et le chemin des Trois Fontaines.

carrières. Il semblerait plutôt que les carrières des Trois Fontaines ont cessé toute activité suite au décès du sénateur Verheyden, survenu à Madrid le 28 avril 1885. Le 9 septembre 1892, on ouvre au Palais provincial les soumissions pour l'amélioration du chemin n° 22 (qui va de ferme de la Tour à Spèche par le centre du village) et du chemin n° 12 (le chemin de Wavre). Les trois soumissionnaires proposent :

- le premier des pavés de Quenast et des bordures de Feluy ou Ligny.
- le second des pavés de grès de Wépion et des bordures de Feluy ou Ligny.
- le troisième des pavés des carrières d'Opprebaix et des bordures de Ligny.

N'est-il pas meilleure preuve que toute activité a cessé aux carrières des Trois Fontaines sinon la commune aurait eu tout intérêt à se fournir sur son propre territoire. En mai 1895, Jean-Baptiste Bonet, cabaretier à Chastre, introduit une demande d'autorisation pour établir un dépôt de poudre en grains de 25 kg à sa carrière sise au lieu dit "Les Mollignats" sous Nil-Saint-Vincent. C'est le dernier écho que nous avons recueilli sur l'existence d'une carrière à Nil ⁽²⁷⁾.

La ville scolaire

Après le décès du sénateur Jean Verheyden, les Carrières des Trois Fontaines sont devenues propriété d'Elise Verheyden, sa fille, veuve de François Crombez, demeurant au château de Limelette. Celle-ci mourut à Fontainebleau le 4 sep-

tembre 1895 et sa succession revint entre les mains de ses trois enfants :

- Marie-Isabelle Crombez, veuve du comte de la Baume Pluvinel, domiciliée à Paris ;
- Henri Crombez, domicilié au château de Taintignies-les-Tournai.
- Georges Crombez, domicilié à Limelette.

Par acte du 11/5/1897, ceux-ci effectuèrent le partage des biens. Les carrières des Trois Fontaines furent attribuées à Marie-Isabelle et Henri Crombez. Elles sont décrites comme suit dans l'acte de partage :

"une propriété nommée les Carrières des Trois Fontaines, composée de maison d'habitation, bâtiment pour bureaux et logement d'ouvriers, autres dépendances, cour, goutfre, remblai, terrain boisé et terre, le tout contenant 5 ha 2 a 70 ca. Les outils et le matériel font partie de cet immeuble ⁽²⁸⁾.

Les propriétaires se décidèrent à la mettre en vente publique et, dans le Publicateur de Wavre du 2 janvier 1898, le notaire L.G. Fortamps de Wavre fit paraître l'annonce suivante :

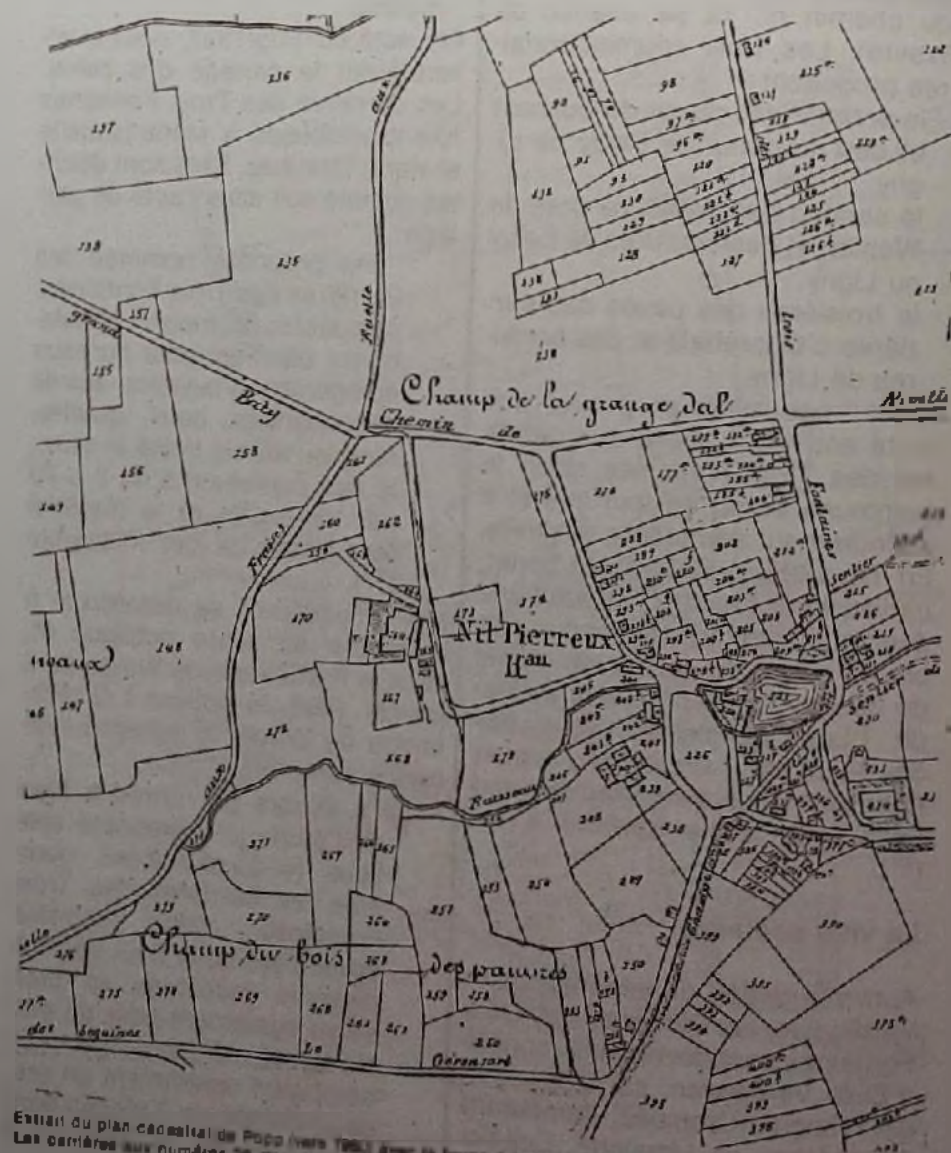
"A vendre par offres à faire en l'étude une propriété sise sous Nil-Saint-Vincent, nommée les carrières des Trois Fontaines... Cette propriété solidement bâtie peut servir à diverses industries et peut servir également pour un établissement d'instruction, elle comprend notamment un rez-de-chaussée de 7 pièces dont une de 96 m², au premier 8

pièces dont une de 254 m².
L'adjudication publique eut lieu le
15 décembre 1898. La propriété
est décrite de la façon suivante :

"une propriété située à Nil-
Saint-Vincent-Saint-Martin,
nommée les Trois Fontaines,
comprenant maison d'habita-

tion, remises, écurie, grange,
porcherie, jardin potager, ter-
res en culture, bosquet de sa-
pins et étang, contenant 5 ha
2 a 70 ca, traversée par l'an-
cienne route de Wavre à Na-
mur.

On a l'impression que ce domaine



Extrait du plan cadastral de Popp (vers 1890) avec la ferme des Trois Fontaines (n° 234) le chemin des Trois Fontaines
Les carrières aux numéros 28, 91a, 115, 116a

a été transformé en ferme. La pro-
priété fut adjugée pour 20.000 frs
à la ville de Bruxelles pour servir à
l'établissement d'une villa scolaire
(28).

Suivant la plaquette intitulée : Nil-
Saint-Vincent et son école de plein
air, le Comité de la Foire de Bru-
xelles mit un premier fond de rou-
lement à la disposition de l'admini-
stration afin d'y envoyer immé-
diatement 100 enfants après avoir
pris à sa charge l'aménagement
de l'établissement.

L'inauguration de la villa scolaire
eut lieu le 17 juillet 1899. Une pla-
que scellée à la gauche de la porte
d'entrée commémorait cet événe-
ment :

"Villa scolaire de Nil-Saint-
Vincent

Offert par le Comité de la Foi-
re du Midi à la ville de Bruxel-
les inaugurée le 17 juillet 1899
par :

M.M. Buis, Bourgmestre de la
ville de Bruxelles Gomand,
bourgmestre de Nil-Saint-Vin-
cent

Mabille, Directeur de l'Instruc-
tion Publique de la Ville de
Bruxelles

J. Bovyn, membre d'honneur
du Comité de la Foire.

J. Bosquet, Président

F. Bovy, Vice-Président

A. Wlelemans, Vice-Président

D. Dantz, membre du Comité
de la Foire

A. Coenraet, membre du Co-
mité de la Foire

F. Crockaert, membre du Co-
mité de la Foire

F. Snollaert, membre du Co-
mité de la Foire

J. Maes, membre du Comité
de la Foire

J. Michiels, membre du Comi-
té de la Foire

L. Marchal, membre du Comi-
té de la Foire

D. Walschol, membre du Co-
mité de la Foire

G. Tock, Secrétaire

H. Dewaeghenaers, trésorier.

Nous n'avons pas l'intention de
faire l'histoire de cette villa scoli-
re car nous nous sommes atta-
chés uniquement à l'histoire des
carrières des Trois Fontaines. Di-
sons seulement que la villa scoli-
re ferma ses portes en 1967-1968
et que la propriété fut mise en ven-
te publique et adjugée le 1er dé-
cembre 1970. Signalons encore
que les nouveaux propriétaires fi-
rent démolir les anciens bâtiments
pour construire à leur place une
villa. Ils ont aussi mis au jour un
tunnel passant sous la rue des
Trois Fontaines et reliant l'ancien-
ne carrière à l'autre partie de la
propriété. On y voyait encore les
traces des rails pour les wagon-
nets. C'est par là que passaient
les pierres de la carrière pour at-
teindre le niveau de l'atelier de
taille. Et ainsi se termine l'histoire
de ces carrières de Nil-Pierreux
qui nous révèle un aspect local
d'une industrie fort ancienne et qui
connut une grande prospérité
dans notre pays au 19e siècle.

- (1) J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et Histoire des communes belges, Canton de Perwez*, avril 1885, N°-Saint-Vincent, p. 89.
- (2) AGR, GSN (Greffes notariaux de l'arrondissement de Nivelles), n° 1210 — 2, acte du 22 décembre 1637 — acte du 27 février 1645: une cense appelée del Pierre, située à Nil-Pierreux — acte du 28/1/1684: une cense nommée la cense de la Pierre à Nil-Pierreux.
- (3) AGR, GSN, n° 1210 — 2, acte du 9 janvier 1630.
- (4) Archives de la cure de Nil-Saint-Vincent, acte du 15 octobre 1488.
- (5) AGR, GSN, n° 5804, acte du 14 février 1650: tiens une pièce de terre gisant assez près del Fosse Gullain entre Nil-Pierreux et Corbais.
- (6) AGR, GSN, n° 5808, visite du 20 juillet 1768.
- (7) J. MARTIN, *Le grand chemin de Wavre à Bruxelles*, tiré à part extrait de Wavriennia, t. XIV, 1965, n° 3, p. 14.
- (8) Archives de la ville de Bruxelles, Jasse Chaussées, n° 130, acte de novembre 1771 et du 29 mars 1772.
- (9) AGR, GSN, n° 5807, acte du 8 janvier 1778.
- (10) Archives de la ville de Bruxelles, Jasse Chaussées, n° 130.
- (11) Archives du notaire J. Hollart reposant chez le notaire Luc de Burlet à Nil-Saint-Vincent.
- J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et Histoire des Communes belges, Canton de Perwez*, avril 1885, Chastre-Dame-Agnès, p. 53.
- (12) Archives du notaire J. Hollart reposant chez le notaire Luc de Burlet à Nil-Saint-Vincent, actes du 1er mai 1825 et du 31 mars 1826.
- (13) Archives du notaire Gilain reposant chez le notaire Luc de Burlet à Nil-Saint-Vincent, acte du 25 novembre 1829.
- (14) Archives du notaire J. Hollart reposant chez le notaire Luc de Burlet à Nil-Saint-Vincent.
- (15) Archives du notaire J. Hollart reposant chez le notaire Luc de Burlet à Nil-Saint-Vincent.
- (16) Archives du notaire A. F. Gilain reposant chez le notaire Luc de Burlet à Nil-Saint-Vincent.
- (17) Archives du notaire Tombeur reposant chez le notaire Luc de Burlet à Nil-Saint-Vincent, acte du 23 avril 1881.
- (18) J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, NIL-SAINT-VINCENT, p. 89.
- (19) Archives du notaire A. F. Gilain reposant chez le notaire Luc de Burlet à Nil-Saint-Vincent.
- (20) J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, Chastre-Dame-Agnès, p. 53 Hévillers, p. 65.
- (21) Archives du notaire Tombeur reposant chez le notaire de Burlet à Nil-Saint-Vincent, acte du 20 février 1889.
- (22) AGR, NGB, n° 33817, acte n° 27 du 24 janvier 1855, achat du bois du Val, situé sous les communes de Wavre et de Dion-le-Mont. Archives du notaire L. G. Fortamps reposant chez le notaire Jantges à Wavre, acte du 18 octobre 1885 mentionnant la vente de la ferme de Lauzelle par acte du 6 juin 1883 à Jean Verheyden et à son épouse Marie Isabelle Evisse.
- Archives du notaire Tombeur reposant chez le notaire Luc de Burlet à Nil-Saint-Vincent, acte du 4 juillet 1881, achat du bois de la Plaine sous Beiges par Monsieur Verheyden, propriétaire et sénateur, demeurant au château de Limelotte.
- (23) Archives du notaire A. F. Gilain reposant chez le notaire Luc de Burlet à Nil-Saint-Vincent, actes du 24 mai 1876, du 27 juin 1877 et du 8 août 1877.
- (24) Archives du notaire A. G. F. Fortamps reposant chez le notaire P. Hordneau à Wavre, acte du 15 octobre 1883.
- (25) Archives de la commune de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Registre aux délibérations du Conseil communal (1872-1881).
- (26) Archives de la commune de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Registre aux délibérations du Conseil communal (1881-1886).
- (27) Archives de la commune de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Registre aux délibérations du Collège échevinal (1887-1903).
- (28) Archives du notaire T. F. Bette reposant chez le notaire P. Hordneau à Wavre.
- (29) Archives du notaire L. G. Fortamps reposant chez le notaire P. Hordneau à Wavre.
- Nous tenons à évoquer la mémoire du bourgeois de Walhain, Philippe Grégoire, qui nous avait autorisé à consulter les archives communales de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin et les propriétaires actuels de la propriété des Trois Fontaines qui nous ont aimablement communiqué les renseignements en leur possession.

Types peu connus ou oubliés du folklore Bruxellois et du roman pays de Brabant

par M. DESSART

2^e partie

A la mémoire de Jean COPIN
Arbalétrier et folkloriste
bruxellois

Toutes les époques ont vu l'écllosion de types sociaux curieux, bizarres ou difficilement définissables. Il a été dit à ce sujet qu'ils "constituaient (dans les meilleurs cas...), la fleur, ou (dans les cas plus mauvais...) la mousse, voire l'écume d'une société dont ils étalaient l'émanation". — Divers auteurs se sont parfois attardés à les dépeindre et avant 1900, Curtio (pseudonyme de George Garnier, l'un des "Trois Mousquetaires" du "Pourquoi-Pas?") connut un beau succès avec sa trilogie fameuse sur les types bruxellois. Aspects wallons, signalons de feu Louis Quiévreux (Hainaut-Tourisme — n° 136-9/69) l'Essai d'un glossaire wallon (resté inachevé) où il cite quelques cas, comme dans son beau travail "Bruxelles-Notre Capitale" (Ed. Soled-1951); il y en eut d'autres qui se contentèrent de signaler, sans approfondir. — Pourant à les examiner at-

tentivement l'on demeure surpris devant ce qu'ils représentent réellement en des domaines, outre celui folklorique, de la psychologie et du social.

Abordons un peu l'actualité pour parler d'un cas d'archaïsme territorial rare. Comme la situation perdure toujours et que le patriarche qui en est l'auteur procède bien de l'ancien caractère brabançon, abordons la chose discrètement. Une artère très résidentielle située sur le territoire d'une commune annexée par la Ville de Bruxelles; immeubles de standing en cet endroit dont la topographie a été complètement modifiée pour les besoins de l'Exposition 1958. En plein milieu de cette avenue, en contrebas, sur un terrain en vallonement léger, une ferme avec ses annexes, ses mini-potagers et vergers, sa basse-cour. Elle est ombragée par quelques beaux ar-

bres. Les habitants du lieu, habitués, ne lui accordent plus guère d'intérêt, seuls, parfois, des promeneurs s'arrêtent, étonnés. Il s'agit là, probablement, de la dernière exploitation rurale en activité sur territoire bruxellois. De petites fortunes ont été proposées à son propriétaire par les sociétés immobilières et d'autres amateurs de constructions modernes à cet endroit privilégié, lequel refuse farouchement la vente du site, berceau de sa famille et où, bien que septuagénaire, il entend poursuivre la tradition des fermiers-cultivateurs brabançons. Ses enfants l'ont quitté depuis longtemps, étant de conception plus moderne, mais il est toujours aidé de son épouse, courageuse personne du même type vrai campagnard. Au travers de tous les bouleversements, ils entendent vivre de façon naturelle, comme ont vécu leurs ancêtres. La famille a en effet, possédé là, depuis le milieu du XIX^e siècle, une importante exploitation agricole, morcelée depuis par décès et héritages. Habitués à un milieu rural, en ayant conservé toutes les habitudes, ces vrais autochtones sont un symbole émouvant (mais qui s'attarde encore à cela...) d'une façon de vivre normale, dépassée, soit, mais autrement significative que les moments agités que nous connaissons. Ce sont pareils comportements qui ont façonné nos régions et leur ont donné pendant longtemps des assises saines; choses auxquelles il n'est peut-être pas mauvais de réfléchir... Quel qu'il en est, dès que l'on voit l'intéressé principal, on est renseigné... Grand et mince, légèrement voûté (l'habitude de se

pencher vers la terre), le visage traversé par la grande moustache, le chef coiffé de la casquette plate, il porte l'ancien gilet de velours brun à manches et dos de lustrine noire, pantalon velours brun, chaussé de sabots; à le voir, on le croirait sorti d'un autre âge. Et pourtant, ne croyez pas l'étonner par l'une ou l'autre chose, il vous répondra de sa voix rocailleuse en vous citant des exemples ou des sentences qui ne manquent certes pas de pertinence. — Son mode de vie? — A la bonne saison, l'entretien de son petit domaine, selon les méthodes ancestrales; son verger porte toujours fruits; son potager lui donne des légumes; sa petite basse-cour se fait entendre (ses voisins se réveillent au chant du coq...). Il répare son toit, ses clôtures. On fait appel à lui pour l'entretien de jardins. Le soir on sort les chaises, pour prendre le frais, en contrebas de l'avenue... A quelques mètres, les molos pétaudent... L'hiver, la ferme et son environnement paraissent en léthargie; seule, parfois, une faible lumière diffusée par une petite fenêtre indique un habitat humain, perceptible seulement à celui qui plonge le regard en contrebas. — Par temps de neige le spectacle bucolique offert est de toute beauté, l'on croirait à un igloo polaire à la vue des deux petits toits ondulants, ouatés de neige, surmontés d'une petite cheminée dont le mince filet de fumée décèle le chauffage au bois et au charbon de terre, et un silence impressionnant incite à la réflexion. Le printemps venu, l'endroit s'anime, le bonhomme peut se voir poussant de son pas souple et allongé la lon-



Extrait de "Types et caractères belges" 1851.

que brouette brabançonne, vaquant à ses besoins ou à ceux de sa clientèle (le moment de la coupe des rosiers est venu), tenant bien sa droite, il est totalement indifférent au charroi qui le dépasse, il poursuit sa vie — On cite de lui des faits curieux. Il a été vu, brouette arrêtée, brosse et pelle en mains, à un quart d'heure de chez lui, ramassant prestement le crottin laissé par le passage de cavaliers. Comment pouvait-il se trouver à cet endroit précis, et au bon moment ? De mémoire d'homme on n'a vu passer de cavaliers à ce carrefour... Le hasard, probablement. — Et en une autre occasion, certaine année (il y a bien quinze ans de cela), les délateurs de géraniums (et ils sont nombreux dans le quartier, sur les terrasses et balcons) furent assaillis par l'invasion d'un parasite rare et peu connu : ce fut la désolation. Un habitant songea à notre fermier-ciladin. Il paraît qu'il alla fouiller au fond d'une resserre pour en revenir avec un seau ébréché contenant une substance, paraissant vieillie par les années, dont il conseilla d'enduire tiges et feuilles des plantes malades, ceci pour un prix très démocratique. Ceux qui en ont usé disent que le remède fut efficace. — Par contre, et ceci s'explique probablement de par son mode de vie, il est d'un abord difficile, et surtout, ne lui parlez pas de tous ces événements contemporains, il vit, lui, dans un autre monde... D'aucuns disent qu'il a peut-être trouvé le secret d'une existence paisible, ils ont peut-être raison... Souhaitons-lui une longue continuation. Pour suivre sur une note un peu

plus gaie, parlons de "Porno", farceur chevronné, on en jugera ! — Que peut signifier vis-à-vis de l'intéressé ce vocable tronqué, évocateur de goûts qui paraissent fort en vogue à l'heure actuelle ? — Il s'agit tout simplement d'un surnom pour situer le personnage dans une activité à laquelle il essayait de faire croire ! Langage sibyllin ? — Que non ! Jugez-en et prenons les choses à leur début. — "Porno" a sévi entre les années 1925 et 40, sur le côté de la Place de la Bourse (Bruxelles), rue Henri Maus, à l'arrêt des trams et autobus (Café Falstaff) généralement entre 11 et 17 h., moments d'affluence (il est aisé de comprendre ses motivations) — Il s'agissait pour lui de tenter d'écouler ce qui... n'existait pas ! — Comment et par quoi procédait-il ? Par les moyens les plus simples, mais qui prouvaient de sa part une grande connaissance de la chose humaine. — Observons-le. Il agissait d'abord sur son propre physique. Nu-tête, de longs cheveux blonds couvrant la nuque, de mise négligée (col ouvert sur une poitrine dénudée, vieux pardessus beige lui battant les reins, pantalon sale et trop court, pieds nus dans des chaussures éculées, barbe claire datant toujours de longtemps, etc), il apparaissait brusquement, l'air hagard, fiévreux, paraissant poursuivi (par ?...), brandissant ce qui semblait être un carnet, n'en laissant voir que l'extrémité supérieure, laquelle représentait toujours une tête de jeune femme. Par un mot unique il attirait l'attention de ses victimes futures (...), celui-ci prononcé furtivement, ni trop haut, ni



Extrait de "Types et caractères belges" 1851

trop bas "Porno Porno". Et là résidait encore son astuce, ne se dirigeant jamais vers les jeunes gens ou les dames, mais tournant sa... marchandise (la tête de la jeune femme figurant sur une carte-vue d'époque), la temps d'un éclair, sous les yeux de messieurs quadra-ou quinquagénaires (en ayant toujours soin de cacher l'extrémité inférieure, laquelle ne représentait d'ailleurs rien, puisqu'il s'agissait d'un buste, ou l'extrémité d'une jupe et des chaussures...). Et l'opération se réalisait rapidement... l'acheteur ne voulant pas se faire remarquer et mettant non moins rapidement un billet entre les mains de ce roué vendeur... Inutile de dire qu'il n'a jamais été inquiété par la Police (laquelle était très stricte en ce domaine et à ces moments). — Que pouvait bien représenter ce "petit malin" dans la société? — On ne l'a jamais su au juste. Ceux qui l'ont entendu s'exprimer (mais jamais de son commerce) dans un petit café de la rue du Borgval, en un vigoureux langage wallon, disent qu'ils ont été frappés par la lucidité de certains de ses propos, lesquels dénotaient un degré de culture assez avancé. — Il se serait agi d'un déclassé auquel le travail répugnait et qui trouvait ainsi à assurer sa subsistance. A-t-il aussi exercé sa petite industrie au Salon de l'Alimentation (qui se tenait alors au Cinquantenaire), et à la Foire du Midi, endroits où il a été vu? Chi lo sa... Il en était bien capable... Vers ces moments il n'était pas rare qu'il servit d'instrument inconscient à d'autres farceurs qui lui envoyaient des naïfs... Comme quoi... — D'un

naturel plutôt doux, on n'a jamais vu "Porno" ivre ou tendant la main, cette dernière attitude ne lui étant, probablement, pas nécessaire; son petit commerce "rendait"... Il fut vu les dernières fois durant l'été 1940 aux environs de la Bourse, son endroit favori. — Ce qui précède peut, à première vue, paraître assez léger. En réalité il n'en est rien et cet ensemble de choses est assez significatif et situe bien une époque. On était loin d'en être à la période érotique actuelle, une censure stricte s'exécutait sur livres et gravures; des particuliers furent condamnés à des peines de police pour dépôt sur leur poubelle de pellicules photographiques de mauvais aloi (ou jugées telles). Autres temps, autres mœurs... En y réfléchissant bien et sainement (si c'est encore possible...), ne condamnons pas trop vite... Quoi qu'il en est, on peut dire, à la lumière de ce qui a été décrit depuis longtemps et par des observations actuelles, que les cas folkloriques n'ont jamais manqué en Brabant, comme en tous lieux de certaine superficie et population, d'ailleurs, résultante socio-folklorique normale.

Il est à noter aussi et malgré tout que, jusqu'il y a une vingtaine d'années, ces prototypes socio-folkloriques ne reflétaient qu'un aspect pittoresque de choses limitées, parfois inconsciemment, par des normes acceptées par l'immense majorité de la population, dans son intérêt véritable...

Le destin des derniers moines d'Heylissem

par Gustave VANDY

Introduction

En février 1793, les républicains français avaient déjà dressé l'inventaire du mobilier de l'abbaye d'Heylissem. C'était, en fait, la première opération du processus devant aboutir à son anéantissement; la défaite française subie, peu après, à Neerwinden ne retarda que de quelques mois la procédure qui allait mener à la ruine définitive de l'abbaye.

Lorsque les Français revinrent, en 1794, le monastère fut d'abord frappé d'une lourde contribution militaire se chiffrant à plus de 12.300 florins et il fut contraint de vendre 320 bonniers de terres pour y faire face.

Alarmés par les excès et méfaits des révolutionnaires, les conventuels d'Heylissem (dirigés par l'abbé François-Joseph DEMANET) décidèrent de quitter les lieux et de se réfugier chez les Norbertines de Langwaden, en Rhénanie tandis que les jeunes religieux trouvèrent asile à l'abbaye de Hamborn, dans la même région. La plupart d'entre eux regagnèrent cependant Heylissem au début de l'année 1795.

Le but principal de notre étude réside en la relation des derniers moments passés par les religieux à Heylissem et dans la recherche

du destin de ceux qui furent maintenus dans la région après leur expulsion de l'abbaye.

Pour ce faire, nous avons notamment pu compter sur quelques documents rédigés par les moines eux-mêmes et conservés à la cure de Pellaines (1); leur existence nous fut aimablement communiquée par Monsieur Lucien Wauters.

I. A Heylissem en 1795-1796

Quand ils réintégrèrent pour la dernière fois leur domaine, les moines furent d'emblée confrontés à l'implacable procédure qu'ils redoutaient certainement; ils y accomplirent leurs ultimes devoirs avec beaucoup de dignité.

A. L'identité des derniers religieux

"Les religieux de l'abbaye d'Heylissem voulant se conformer et remplir l'arrêté des représentants du peuple du 8 prairial dernier, dont la publication a été faite le 11 juin dernier dans la commune de Haute-Heylissem (2) sur laquelle est située la dite abbaye, avant d'y satisfaire pour autant que le terme prescrit par le dit arrêté le permet, exposent l'état suivant" qui, daté du 8 juillet 1795, débute par la composition exacte et complète

(³) de leur corporation lors de l'entrée des Français en Belgique. Trente-deux religieux étaient affectés à l'abbaye à cette époque :

- l'abbé François DEMANET,
- les prêtres :

André BAUGNIET,
Lambert BERTHELS,
Norbert CLOOTS,
Michel COLLET,
Nicolas COPPIN,
Charles DEBUSSCHERE,
Dominique DEFAYS,
Jacques DEFRESNE,
Cornell DEJEHET,
Jean DENEVE,
Maximilien EVERAERTS,
Jean HOEBRECHTS,
Antoine KINART,
Joseph LECLERCO (sous-prieur),
Martin MAISIN,
Nicolas MAZURE,
Augustin MEYS,
Balthazar SCHOENAERTS (prieur),
Arnould STRAETMANS,
Henri TOMSIN,
Gérard VANBERWAR,
Pierre VANDENPUTTE,
Henri VANDERMOLEN,
Guillaume VANENTBROUCK,
Louis VAUS.

Grégoire WAUTHIER,
- les profès : Joseph LALIEU,
- les novices :

Ignace BOLLINE,
Francis LAMBERMONT,
Jacques LOWET,
Antoine VANLANGENDONCK.

Il est précisé que "les susdits individus sont tous présents à la dite abbaye, excepté François DEMANET" qui, malade, est effectivement resté en traitement à Aix-la-Chapelle. De ce fait, le prieur —

Balthazar SCHOENAERTS — a pris la tête de la communauté.

Quant à Nicolas MAZURE, qui paraît présent au début des formalités et de la rédaction des documents, il est dit malade à Namur au moment de les signer.

B. Les derniers actes et formalités

Les religieux décrivent, ensuite, ce qui leur reste de biens mobiliers alors que l'essentiel leur a déjà été enlevé ou détruit.

"Après les déprédations, pillages et dégradations que supporta l'abbaye pendant huit mois, les religieux n'ont pour mobilier à déclarer qu'une huitaine de tables dont trois sont couvertes de ... (?), quelques mauvaises chaises, quelques mauvais livres ou bouquins qu'ils ont pu retenir malgré ce fâcheux désastre, seize chevaux, douze poules, quatre chariots, deux charrettes, un tombereau, quatre herbes, trois charrues, deux rouleaux, un moulin à farine et une scierie de planches".

Par après, nous trouvons la description détaillée du patrimoine immobilier de l'abbaye avec l'indication, par ailleurs très intéressante, de ses locataires à l'époque concernée.

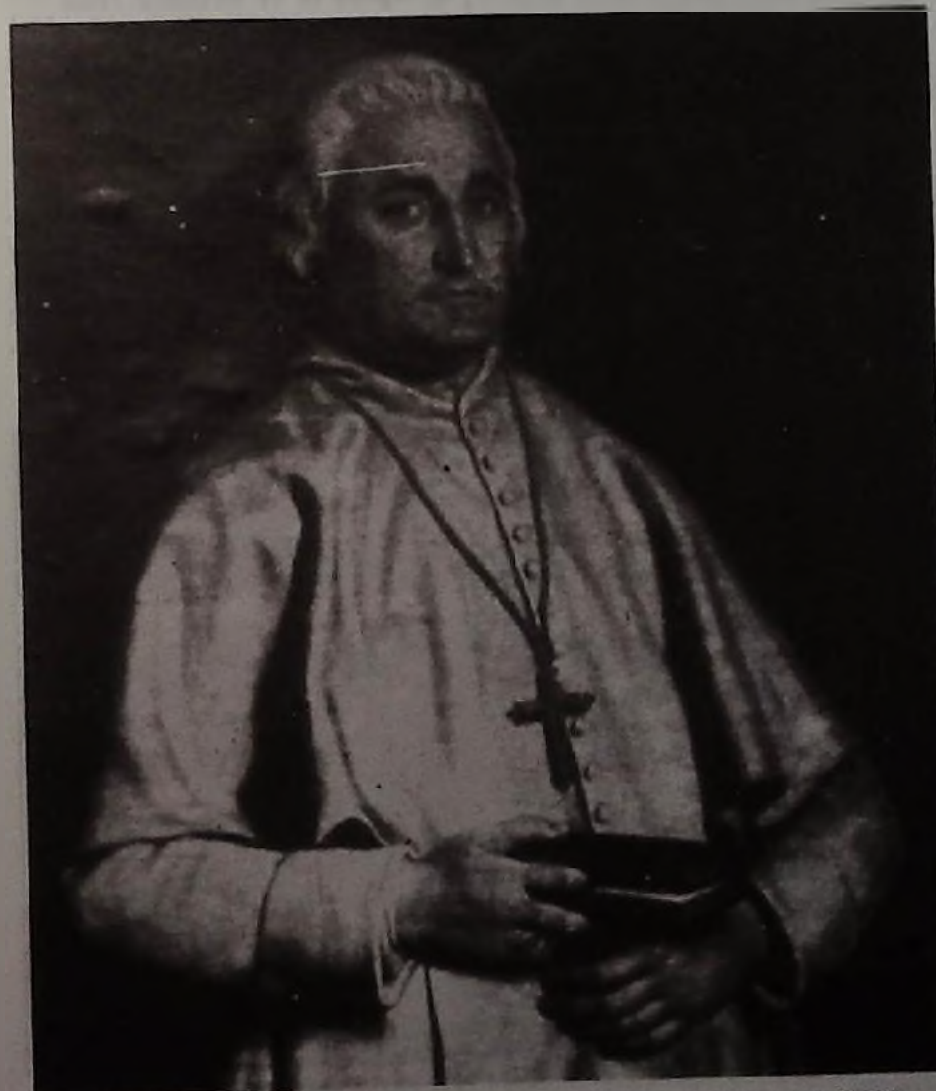
Nous nous bornerons à mentionner, ici, que "l'abbaye dans son assiette, pourprises, jardins, closières, pâturages, étangs et labourages comprend 220 bonniers, un journal et 18 verges" tandis que suivent "le local des biens en ferme avec les noms des locataires et leurs rendages, les bois, les dîmes tenues en ferme, les dîmes qui se vendent publiquement par

adjudications et les livres de cens" dont le détail fera prochainement l'objet d'un autre article (⁴).

Mentionnant encore quelques dispositions relatives aux baux comme aux impôts ordinaires et aux contributions extraordinaires déjà acquittées, tous les moines présents (au nombre de trente au vu de ce que nous écrivons ci-

dessus, l, A) signent cette déposition qui fut vérifiée et contresignée par L. GOYENS, maire, L. VAN HAUTBROUCK, échevin, J.J. COLLON, échevin, M. DUCHAINE, échevin et J.J. MINSART, greffier de la commune de Haute-Heylisssem (⁵). Nous étions, rappelons-le, le 9 juillet 1795.

En septembre 1795, le commissaire BARBARE (au nom pré-



François DEMANET, dernier abbé d'HEYLISSSEM (collection M. DEWOLF, reproduction studio PINONI).

destiné et qui avait déjà fait dresser l'état des biens dont il est question ci avant) stipula qu'un régisseur exercerait dorénavant la gestion du patrimoine abbatial. Alors que les religieux s'étaient adaptés avec résignation à cette mesure, des dispositions plus pessimistes encore se précisèrent à la fin de l'hiver 1795-1796; elles se concrétisèrent effectivement quand la suppression pure et simple de l'abbaye fut décrétée en juillet 1796. Le 16 août, toute la communauté signa l'acte de protestation adressé, sans succès, au Conseil des Cinq Cents (6).

Le 17 octobre 1796, le commissaire SAUVAGE (décidément bien nommé, également!) — résidant à Jodoigne — réunit la communauté à Heylissem. Il lui signifia le caractère irrévocable de la décision et présenta, à chaque moine,

un "bon" dit de compensation de 15.000 francs. A l'exception de Maximilien EVERAERTS, toute la corporation refuse cette offre afin de ne pas coopérer à la spoliation de l'abbaye.

Quelques jours plus tard, la maison abbatiale d'Heylissem fut définitivement fermée (7) et tous les religieux en furent expulsés.

II. Après le 17 octobre 1796

A. Dans plusieurs paroisses brabançonnnes

Tandis que certains prêtres provenant d'Heylissem reçurent des affectations assez éloignées de leur ancienne abbaye, d'autres finirent leurs jours dans la région après avoir souvent manifesté pas mal d'hostilité vis-à-vis du régime français.



Cimetière de JAUCHE la double pierre tombale des curés VAUS et RIFFLART (cliché J.-M. HERMANS).

Le 5 septembre 1797, la fameuse "loi du serment" dit "de haine", déjà appliquée aux magistrats, fut étendue aux religieux; plus encore que celle des "bons", cette question suscita des controverses passionnées. En fait, un sentiment supplémentaire de révolte gagna particulièrement la plupart des prêtres du Brabant-Wallon qui refusèrent énergiquement de prêter le serment requis. Les "insoumis" s'exposaient pourtant à de graves difficultés, à l'obligation de se cacher chez des parents ou des amis sûrs, dans les caves, les greniers et autres endroits des plus discrets tout en célébrant les offices et les sacrements dans la clandestinité. Presque tous résistèrent (et nous verrons, ci-après, qu'il s'agissait effectivement d'une véritable résistance) jusqu'en février 1800, époque à laquelle NAPOLEON opta pour le rétablissement d'une certaine paix religieuse. L'abbé C. BUVE écrit notamment: "...Les prêtres ont été admirables à cette époque. Le gouvernement français leur promettait richesses et honneurs s'ils voulaient faire l'impie serment de haine au roi et de fidélité à la république sanguinaire. Dans tous les environs, un seul prêtre s'est laissé éblouir par ces promesses ou terrifier par leurs menaces (8). En un registre de baptême, est relaté comment les paroissiens méprisaient ce malheureux schismatique et portèrent leurs enfants dans les paroisses avoisinantes pour les faire baptiser par un prêtre fidèle. Ceux-ci restèrent à leur poste et administraient les sacrements à leurs ouailles et aux étrangers qui de-

mandaient leur secours. Dans tous les registres de cette époque, on trouve des baptêmes d'enfants de plusieurs communes comme si les sages-femmes connaissaient toujours en quel endroit tel curé se présenterait, à telle heure, telle nuit..."

Henri-Dominique DEFAYS, originaire de Wasseiges et curé à Orp-le-Grand où il mourut en 1829, s'était catégoriquement insurgé contre les institutions françaises. L'affiche faisant part de son décès à la population d'Orp et à l'Ordre des Prémontrés le décrit non seulement comme un "saint religieux, un défenseur intègre de la foi, un pasteur infatigable" mais, aussi, comme un "courageux résistant".

A Jauche, le curé Louis VAUS et son vicaire Michel COLLET prirent des risques énormes dans leurs campagnes de désapprobation des abus et contraintes du régime français. Ils se permirent d'organiser, en plein centre du village, la procession (formellement interdite) de la Fête-Dieu 1798 nonobstant la présence, dans les parages, des commissaires français. Le premier fut finalement arrêté et emprisonné à l'île de Ré jusqu'en février 1800, le second se terra dans la région de Wavre (d'où il était originaire) et échappa aux recherches. Les deux religieux retrouvèrent ensemble la cure de Jauche au cours de l'année 1800. Il est rapporté que le curé VAUS avait beaucoup souffert et que sa santé était fort délabrée. Michel COLLET fut nommé curé à Jandrain où il mourut le 13 mai 1814, "vieilli avant l'âge par les rigueurs de sa vie errante". La pierre tombale de l'abbé VAUS

L'acte de décès de Joseph-Libert Leclercq, curé de Linsmeau, est daté du 21 février 1835. Le document est écrit en français et mentionne la commune de Linsmeau, paroisse de Linsmeau, diocèse de Liège. Le curé est nommé Joseph-Libert Leclercq, âgé de 77 ans, et le décès est survenu le 17 septembre 1797. Le document est signé par le curé et le secrétaire.

Archives communales de PELLAINES (actuellement LINCENY) : acte de décès de Joseph-Libert LECLERCQ (cliché J. M. VANDY)

reste visible, de nos jours, dans l'ancien cimetière de Jauche où elle est intimement liée à celle de son confrère et successeur Pierre-Joseph RIFFLART (dont nous reparlerons par après) : on y lit "D. O. M. CI — GISENT — M. LAURENT LOUIS VAUS CHANOINE REGULIER DE L'ABBAYE D'HEYLISSSEM ORDRE DE PREMONTRE CURE DE JAUCHE PENDANT 19 ANS DECEDÉ LE 23 8eme 1811 AGE DE 65 ANS et SON TRES Digne confrere M. PIERRE JOSEPH RIFFLART QUI A PEINE DANS L'ORDRE FUT PROFESSEUR DE THEOLOGIE MAITRE DES NOVICES SOUS PRIEUR ET CURE DE L'ABBAYE DESSERTIT AVEC ZELE PENDANT 20 ANS LA CURE DE PELLAINES ENSUITE CELLE DE JAUCHE PENDANT 11 ANS AVEC LA PLUS GRANDE EDIFICATION ET PRUDENCE Y DECEDA PIEUSEMENT LE 3 8eme

1825 DANS SA 77e ANNEE LA 48e DE SA PROFESSION ET LA 47e DE SA PRETRISE R. I. P."

Norbert-Chrétien CLOOTS, né à Racour le 17 septembre 1759, devint curé de Linsmeau en pleine révolution après avoir exercé les fonctions de sacristain de l'abbaye. De la révolution, il laisse apparaître son indignation au travers des actes paroissiaux où "l'impie décret du gouvernement français" est constamment malmené. "En septembre 1797, il envoya les enfants de sa paroisse au curé de Pellaines parce que le décret n'y était pas encore applicable (9). Il a vu piller et profaner son église, vu vendre les biens de la cure, de l'église, de la chapelle (N.D. de la Colombe), des fondations que la piété de plusieurs siècles avait accumulés... Il ne fut guère heureux dans son administration. Sous le gouvernement hollandais, beau-

coup d'églises ont pu rentrer dans une partie de leurs immeubles et rentes. Lui, après de multiples démarches administratives, n'a pu réussir à sauver une seule des centaines de rentes. Il a laissé également au bureau de bienfaisance 9 pièces de terres appartenant à l'église. Il est probable qu'une influence occulte l'a contrarié car la députation permanente du Brabant dut intervenir de façon à restituer ces biens auxquels il n'avait pas le moindre droit" précise l'abbé BUVE N.-C. CLOOTS quitta la cure de Linsmeau en 1825 pour celle de Neerheysssem où il fut affecté pendant deux ans. Il rentra ensuite dans son village natal de Racour où il mourut le 21 février 1835.

Antoine VAN LANGENDONCK devint curé à Tourinnes-Saint-Lambert (à l'époque Tourinnes-les-Ourdons). Il fut surpris, par les Français, dans une maison particulière à Walhain où il célébrait la messe ;

"à peine avait-il fini que les gens d'armes entrèrent dans la maison et le saisirent encore vêtu de l'aube. Longuement interrogé, "à la garde de l'amigo à Bruxelles", il fut cependant relâché sans connaître d'autres désagréments.

Paul Charles DÉBUSSCHERE, né à Mèlin 4 décembre 1741 et décédé à Bossut-Gottechain le 27 mai 1828, fut curé de cette paroisse pendant 32 ans et, conjointement, doyen du diocèse méridional de Louvain durant plus de 20 ans.

Antoine KINART était desservant de la paroisse d'Orp-le-Grand à la fin du XVIIIème siècle, juste avant l'arrivée d'Henri-Dominique DEFAYS déjà cité.

Pierre-Jacques LOWET fut curé à Neerheysssem où il mourut le 6 décembre 1804 à l'âge de 42 ans.

Guillaume VAN ENTBROUCK devint curé à Attenhoven jusqu'en 1805.

L'acte de décès de Paul Louis LABAR, curé de Neerheysssem, est daté du 18 décembre 1805. Le document est écrit en français et mentionne la commune de Neerheysssem, paroisse de Neerheysssem, diocèse de Liège. Le curé est nommé Paul Louis LABAR, âgé de 42 ans, et le décès est survenu le 6 décembre 1804. Le document est signé par le curé et le secrétaire.

Archives communales de PELLAINES (actuellement LINCENY) : acte de décès de Paul Louis LABAR, curé de NEERHEYSSSEM (cliché J. M. VANDY)

B. Dans la paroisse de Pellaines

1) Le rôle du maire Henri de CHENTINNES

Cinquième des sept enfants de Louis de CHENTINNES et de Marie-Marguerite BAUGNIET, Henri de CHENTINNES fut baptisé à Jandrenouille le 24 janvier 1771. Le 21 novembre 1796, à Marilles, il épousa Catherine GERMEAU, baptisée en cette commune le 21 février 1771, fille de Nicolas et de Marie-François ISAAC.

Peu après son mariage, Henri de CHENTINNES rentra au village patriarcal de Pellaines pour y exploiter une partie du patrimoine agricole familial. Il s'attira rapidement la sympathie générale par sa simplicité et, surtout, sa générosité; il fut même considéré comme un grand bienfaiteur du village car, jamais, les plus malheureux ne tirèrent en vain appel à lui.

Cependant, Henri de CHENTINNES, épris de son terroir et de ses libertés, avait un coriace ennemi à qui il vouait une haine farouche et tenace; le régime français qu'il combattait habilement dans l'ombre, en secret, presque sournoisement mais nous le verrons, avec beaucoup d'efficacité. Il avait notamment acquis cette attitude et ces sentiments de révolte par la famille de sa mère, les BAUGNIET, considérés parmi les plus fervents anti-révolutionnaires du Brabant-wallon. Un commissaire français écrivit d'ailleurs à leur sujet qu'ils constituaient "une ombre à leur riant tableau" et qu'ils s'obstinaient "à ne pas encore guérir de leurs folies". Antoine-

Joseph BAUGNIET, ancien moine d'Heylissem déjà cité parmi la communauté de 1795, était de cette même famille ⁽¹⁰⁾. Il faut aussi savoir que les de CHENTINNES eux-mêmes étaient très proches des religieux d'Heylissem. Ainsi, à cette époque ou un peu plus tôt, Jean-Paul de CHENTINNES (oncle d'Henri), avocat au Conseil de Brabant, était agent d'affaires de l'abbaye à Bruxelles; il lui arriva de protéger l'un ou l'autre des "insoumis" en ses quartiers bruxellois.

Henri de CHENTINNES avait œuvré avec tellement d'habileté qu'il fut appelé à remplir les fonctions de maire de Pellaines (de 1804 à son décès, le 19 janvier 1821) et de Lincent (jusqu'à la mort de son épouse, en 1815, et en se désistant en faveur de son gendre, Charles JULLET). Mais entre-temps et dans les conditions que nous verrons ci-dessous, il avait "délicatement" racheté le domaine de la cure de Pellaines et plusieurs autres biens (environ 7 hectares) de l'ancienne abbaye d'Heylissem, confisqués et mis en vente par les Français.

2) Le retour des moines à Pellaines

Au moment des faits, Pierre-Joseph RIFFLART (voir déjà II, A) était desservant de la paroisse de Pellaines où il n'avait pas ménagé ses réactions de prêtre insoumis. Il le restera jusqu'en 1814, date à laquelle il est transféré à Jauche et remplacé, à Pellaines, par Libert-Joseph LECLERCQ (réfugié dans cette paroisse depuis le début des événements) qui jouera

un rôle capital dans l'ultime phase historique des moines héléciens.

De l'abbaye d'Heylissem, le proviseur LECLERCQ avait quand même sauvé des capitaux appréciables (avant que soit établi l'état de dénuement, sans doute quelque peu faussé, relaté au I, B ci-dessus) et préservé une certaine fortune personnelle. Il confia une partie de cet argent à Henri de CHENTINNES comme apport dans les opérations de rachat, par ce dernier, des anciens biens abbaciaux situés à Pellaines. Il était convenu que ces biens seraient rétrocédés à la communauté ecclésiastique si des temps meilleurs et propices se représentaient.

Une petite communauté d'anciens moines d'Heylissem se réorganisa effectivement à l'initiative, puis autour, de l'omniprésent L.-J. LECLERCQ. Elle comprenait notamment le dernier abbé, François-Joseph DEMANET, qui — par coïncidence — avait desservi la paroisse de Pellaines de 1784 à 1790, les prêtres Ignace BOLLINE, Jean-Joseph DENEVE, Balthazar SCHOENAERTS et d'autres (voir ci-après). Tous vinrent s'établir à la cure de Pellaines, parfois momentanément. Ainsi, Ignace BOLLINE n'accomplit qu'un bref séjour en cette paroisse: d'abord désigné comme recteur de la chapelle de LINSMEAU, il devint finalement curé de Tourinnes-St-Lambert.

En fait, cette communauté prit même une certaine importance puisqu'elle compta jusqu'à une douzaine de religieux dont plusieurs finirent leurs jours au pays des de CHENTINNES. Certains moines rentraient d'Allemagne,

quelques uns se faisaient vieux et n'avaient plus d'affectation pastorale et d'autres, encore, s'étaient simplement cachés dans nos régions. C'est surtout entre 1801 et 1804, semble-t-il, que le rassemblement à Pellaines se concrétisa. Tous les religieux ne figuraient pas à la liste mentionnée précédemment (I, B) car ils étaient déjà détachés de l'abbaye avant les événements de 1794-1795; Joseph DETRY, Paul-Louis LABAR et Joseph RAMBOUX étaient notamment dans ce cas.

Indépendamment de Pellaines, Libert-Joseph LECLERCQ racheta d'autres anciens biens de l'abbaye comme, le 9 juin 1810, ceux de Jandrain (près de 40 hectares). Il se reconstitua, ainsi, un patrimoine très intéressant que la nouvelle corporation mit judicieusement à profit pour assurer sa subsistance. Les moines prirent encore l'initiative d'ouvrir une école à Pellaines.

Libert-Joseph LECLERCQ vit mourir presque tous les membres de la petite confrérie pour laquelle il s'était tellement dépensé. Nommé curé de Pellaines en 1814, comme nous l'avons déjà signalé, le dévoué L.-J. LECLERCQ s'y éteignit, à son tour, le 26 juillet 1826; de la communauté, il ne restait plus que P.-L. LABAR qui lui survécut jusqu'au 16 janvier 1835.

3) La pierre tombale des derniers moines d'Heylissem

Une grande dalle placée debout, au fond du cimetière de Pellaines ⁽¹¹⁾, perpétue le souvenir d'une partie de ceux qui contribuèrent à une page méconnue d'histoire ré-

gionale et brabançonne.

Sa partie supérieure porte : "D O M — HIC JACET Fidis Jh DEMANET HEYLISSEME LUSTRIS QVATEOR REVDNUS ABBAS HVIVS ANTEHAC LOCI DE PELLAINES SEXENNO PASTOR 70 NATUS ANNO 31 JULI 1809 HIC PIE DEFUNCTUS", en dessous, à droite, on lit "D. Joes DETRY IN MOLENBAIS 28 Ais PASTOR HIC 26 7 BRIS 1816 OBIIT AET 75 — D. HS JH RAMBOU. TOURINNES LES OURDONNS PASTOR 34 AIS HIC 29 AUCTI 1820 OBIIT AET 84 — REVDNUS ADMODUM DNUS JOSEPHUS LIBERTUS LECLERCQ SUPPRIOR OLI AC PROVISOIR IN ABBATIA HEYLISSEM ENSI IN PELLAINES PER II ANNOS PASTOR OBIIT IBIDEM 26 JULII 1826 ANNO AET 64 PROFESSIS 39° SACERDOTII 39°" et, à gauche "D. BALTH SCHOENAERTS V. BILIS PRIOR AETIS 61 23 JUNI 1803 — D. JOSEPHUS DENEVE SACERDOS AETIS 73 18 APRILLIS 1808 — P. L. LABAR SACERDOS OBIIT 16 JAN 1835 AET 83".

4) Les dernières volontés du proviseur LECLERCQ

a) Les bourses d'études

En reconnaissance à Henri de CHENTINNES pour tout ce qu'il avait risqué et réalisé en faveur des anciens moines d'Heylissem, à sa famille et à la population du village de Pellaines pour leurs nombreuses marques de sympathie, le proviseur LECLERCQ créa une série de bourses d'études que nous pouvons résumer comme suit :

en faveur de tous les des-

cendants d'Henri de CHENTINNES.

- au profit, tout particulier, de ses descendants nés à Pellaines.

- à l'intention des étudiants des autres familles de la localité.

Il favorisa également, sous d'autres formes, l'étude des humanités, de la philosophie et de la théologie.

b) Son testament et ses conséquences

Quelques années avant sa mort, le premier avril 1822 plus exactement, Libert-Joseph LECLERCQ pensa à prendre ses dispositions testamentaires.

Il légua, d'abord, une partie de ses biens immobiliers à la cure de Pellaines mais il fit de son neveu, Martin-Joseph HALLAUX, son héritier privilégié.

Aucun autre choix n'eût été plus judicieux d'autant plus que M. J. HALLAUX, déjà curé à Linsmeau et unanimement apprécié pour ses œuvres sociales et humanitaires, devint également pasteur de Pellaines au décès de son oncle. Il conserva cette double charge jusqu'en 1849 et celle de Pellaines, uniquement, jusqu'à son décès le 30 mai 1875.

Disposant, en fait, d'une véritable fortune, l'abbé HALLAUX en fit largement profiter ses paroisses de Linsmeau et de Pellaines. Parmi ses grandes réalisations, nous épinglerons le presbytère actuel de Linsmeau qu'il fit bâtir juste avant son départ et, surtout, la nouvelle église de Pellaines qu'il paya entièrement, de ses propres deniers, une vingtaine d'années

plus tard. A la même époque, il dota encore la cure de Pellaines d'une trentaine de bonniers de terres tandis que les "Tables des Pauvres" de Linsmeau et de Pellaines figuraient en bon ordre sur son testament. Toute l'existence du "bon vieux curé HALLAUX",

comme on le désignait communément au soir de sa vie, se confondait en dons généreux et en délicates attentions envers ses paroissiens les plus démunis. Il n'est donc pas étonnant que sa mémoire soit toujours et régulièrement vénérée, de nos jours, en "son"



Cimetière de PELLAINES : la pierre tombale (devenue peu lisible mais toujours déchiffrable) des anciens moines d'HEYLISSSEM (cliché : J. M. VANDY)

petit village de Pellaines.

Mais, imagine-t-on réellement que la plupart des largesses des abbés LECLERCQ et HALLAUX dont on jouit encore aujourd'hui, constituent une forme de redistribution, en fait, de ce qui fut la richesse d'Heylissem?

Sachant, en effet, qu'une des toutes premières dotations dont bénéficia l'abbaye lors de sa fondation, vers 1130, n'était autre que la moitié des revenus de la cure de Pellaines, on trouverait bien difficilement un plus spectaculaire retour aux sources.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives communales de Lincen (section de Pellaines).
- Archives paroissiales de Pellaines.
- Archives (Fonds d') diverses recueillies et aimablement communiquées par MM. Jacques WARNIER et Lucien WAUTERS.
- C. BUVE: Histoire de la commune de Linsmeau, s.d. (vers 1905).
- E. de BUISSELET et J. van der STRAETEN: Généalogie de la famille de CHESTINNES (Brabantica, tome IX), 1968.
- J. GEERTS: Frère Michel COLLET, religieux de l'abbaye d'Heylissem (Wavrensis, tome III, n° 5), 1954.
- R. HANON de LOUVET: Histoire de la ville de Jodoigne, tome II, 1941.
- Ch. KEMPENEERS: Orp-le-Grand, hier et aujourd'hui, 1958.
- J. MEURICE: Epitaphes du canton de Wavre, 1972.
- V. MICHEL: Linsmeau, souvenirs et documents (Les Cahiers d'Héliécine, n° 11), 1982.
- MONASTICON BELGE, tome IV, province de Brabant, sixième volume (Centre national d'histoire religieuse), 1969.
- E. PITON: Pellaines (Chronique archéologique du pays de Liège), 1931.
- J. TARLIER et A. WAUTERS: Géographie et histoire des communes belges, canton du Tiliemon, 1982.
- J.J.L. VANDERHEYKEN: Pellaines, 1926.
- L. VANDRACEK et A. FRANCK: Heylissem, 250 ans d'histoire, 1980.
- G. VANDY: La vie religieuse à Lincen jusqu'au XVIII^e siècle (Le Folklore brabançon, n° 226), 1981.
- G. VANDY: Epitaphier de Jauche avec notes d'histoire locales (Le Parchemin, n° 247), 1987.

(*) Nous verrons par après (II) si les circonstances dans lesquelles ces documents sont parvenus à la cure de Pellaines, situées à moins de 5 km de l'abbaye d'Heylissem. Nous rappelons que la localité de Pellaines fut brabançonne (dépendance de la châtellenie d'Orp-le-Grand, bailliage de Jodoigne) jusqu'à l'avènement du régime français.

(*) et (5) Les appellations de Haut(e) Heylissem et de Bas(e) Heylissem ont respectivement précédé celles d'Ophylissem et de Neerheyilissem qui ne sont entrées en vigueur qu'au début du XX^e siècle.

(*) Certains textes font état, par erreur, semble-t-il, de 42 religieux au lieu de 32.

(*) Nous constatons également cet article à la revue "Le Folklore Brabançon".

(*) La Constitution de l'an III (1795) avait créé deux assemblées qui formaient le corps législatif français: le Conseil des Cinq Cents et le Conseil des Anciens.

Le Conseil des Cinq Cents avait l'initiative des différents projets de lois qui étaient soumis, pour approbation, au Conseil des Anciens.

Les deux assemblées furent dissoutes par le coup d'Etat du 18 brumaire en VIII (1799).

(*) Pour les différentes affectations qui furent données à l'abbaye après sa dissolution, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages qui traitent plus spécialement de son histoire et dont certains sont cités en bibliographie.

(*) L'abbé C. BUVE vise, en fait, Zéphir-Lambert THIRY, curé de Lincen, qui avait effectivement prêté le fameux serment requis par le régime français à l'encontre de pratiquement tous les autres prêtres de la région (cf. *op. cit.*, p. 72).

(*) Brabançonne, jusqu'au régime français — nous l'avons dit —, la commune de Pellaines fut ensuile affectée au département de l'Ouvrière où le décret fut appliqué un peu plus tard, semble-t-il, que dans le département de la Dyle dont dépendait le village voisin de Linsmeau.

(*) Il s'agit de l'abbé André-Joseph BAUGHNIET, né à Jandrenouille le 4 octobre 1736, décédé à Jodoigne le 3 janvier 1827 et qui, nommé curé de Saint-Médard en cette ville en 1803 (venant de la cure de Wasseiges), fut en même temps doyen de Jodoigne, Gratz et Perwez. Comme toute sa famille, il lutta énergiquement contre le régime français.

(*) Il est hautement probable — et même avéré — qu'aucune attention toute particulière ne paraît avoir été réservée, plus tôt, à cette curieuse l'histoire d'une importance historique non négligeable. Le Monasticon belge de Joseph DEMANET n'y fait que vaguement allusion en ce qui concerne exclusivement le nom de François-

Biens possédés ou exploités par des institutions religieuses ou charitables, à Saint-Gilles-Bruxelles, durant le dernier quart du XVIII^e siècle.

par René DONS

Commentaire du plan annexé.

Les numéros indiqués sur les parcelles cadastrales de ce plan correspondent à ceux du premier tableau de cette étude.

En traits interrompus, les chemins, rues, chaussées.

Au cours du dernier quart du XVIII^e siècle, de nombreux biens furent possédés ou exploités, à Saint-Gilles, par des institutions religieuses ou charitables, représen-

tant au total une petite moitié du territoire du village, grand de 250 hectares environ.

Les biens, indiqués sur le plan annexé, sont pourvus de numéros correspondant à ceux qui précèdent les institutions dans le tableau suivant, lequel donne, outre la liste de ces institutions, le total de la superficie possédée ou exploitée pour chacune d'elles.

	hectares
1. Couvent de Saint-Pierre (Hôpital)	21,7665
2. Abbaye de la Cambre	20,1011
3. Couvent des Riches-Claires	19,5780
4. Chapitre des SS.-Michel-et-Gudule	9,6952
5. Hôpital Saint-Jean	6,2000
6. Abbaye de Forest	5,0800
7. Infirmerie et Fondation Ter Kisten (Grand Béguinage)	3,1890
8. Pauvres de N.-D. de la Chapelle	2,8580
9. Bénédictine de Sainte-Marie-Madeleine (N.-D. de la Chapelle)	2,7849
10. Eglise de Saint-Gilles	2,5271
11. Couvent de Minimes (Anderlecht)	2,4520
12. Couvent des Dominicains	2,2850
13. Pauvres des SS.-Michel-et-Gudule	2,2090
14. N.-D. de la Chapelle	1,6720
15. Prieuré de Groenendaal	1,3704
16. Couvent de Jéricho	0,8245
17. Pauvres de Saint-Géry	0,6320
18. Confrérie de Saint-Eloy	0,6230
19. Eglise de Forest	0,4590
20. Hospice de la Sainte-Trinité	0,4420
21. Abbaye de Saint-Jacques-sur-Coudenberg	0,4408
22. Hospice van den Bempden	0,3725
	107,3620

En y ajoutant, faute d'autres sources d'information, des données prises dans la matrice cadastrale de la feuille Saint-Gilles de l'Atlas Vander Maelen (1837)

23. Pauvres de Saint-Gilles	hectares
24. Pauvres d'Uccle	6,1440
25. Pauvres de Forest	1,7900
26. Pauvres d'Ixelles	0,3860
	0,1260

La superficie totale se monte à c'est-à-dire à 46% de l'étendue du village, dont 40% en propriété (100,2367 ha).

115,8080



Dans ce tableau, les totaux partiels sont rangés dans un ordre décroissant; une grande disparité existe, on l'aura constaté, entre eux, allant de quelques ares à plus de vingt hectares.

D'autres remarques s'imposent au sujet de ce même tableau.

1. Les contenances exprimées en bonniers, journaux et verges dans les documents consultés ont été converties en mesures actuelles. En cas de suffisante correspondance de celles-ci avec les superficies renseignées dans la matrice cadastrale, ces dernières mesures ont été retenues.

2. Des institutions (La Cambre, Riches-Clares, Chapitre de Sainte-Gudule, Pauvres de la Chapelle) ont possédé, antérieurement à la période considérée, davantage de biens que ceux qui sont totalisés au tableau, "cédés" qu'ils ont été à S.M. en vue de la construction du Fort Monterey en 1672. Par là s'explique, sur le plan, le vide à l'emplacement passé du fort.

Quelle fut la méthode utilisée dans l'élaboration de cette étude?

Il y eut d'abord, en vue d'inventorier les biens appartenant aux différentes institutions en cause, le dépouillement de textes, l'examen minutieux de cartes et plans, avec souvent la mention de tenants et aboutissants si précieuse pour la localisation.

Il y eut ensuite le travail proprement dit de localisation des biens repérés, sur la feuille Saint-Gilles, au 1/5.000, de l'Atlas cadastral Vander Maelen (1837), laquelle, outre sa relative proximité de la période envisagée, donne l'indispensable tracé des parcelles cadastrales, et qui, en plus, par sa

matrice cadastrale, fournit le nom du ou des propriétaires, la nature et la contenance du bien exprimée en mesures actuelles.

Il est intéressant de souligner la persistance dans la propriété, jusqu'en 1837 et sans doute au-delà, de la part des institutions chantables épargnées par l'édit de l'empereur Joseph II relatif à la suppression des ordres contemplatifs ou par les ventes de biens nationaux sous le régime français. Signalons encore que nous n'avons pu situer que cinq sur les onze biens possédés ou exploités par le chapitre de Sainte-Gudule, inclus dans le total partiel, qu'une moitié de la propriété des Dominicains et que deux biens sur cinq de l'église de Saint-Gilles.

En quoi consistaient les biens ainsi localisés? Quelle était leur affectation?

D'une manière générale, il y avait absence d'immeubles bâtis, le blanc sur le plan, à l'endroit du village, en atteste. Ils consistaient essentiellement en terres: des prés et prairies dans la partie basse du village et le long de la Senne, des exploitations maraîchères, avec modeste habitation et bâtiments annexes pour le cultivateur, dans la partie moyenne; des terres arables dans la partie haute, ainsi que le révèlent les toponymes de l'époque, *Lennekensveld*, *Geeselveld*, *Brueikelljnsveld*, *Ter Nettekensveld*, *Kerckhofsveld*.

Grâce aux baux, nous savons que l'affermage fut la règle.

Le tableau ci-après donne la répartition des biens totalisant 5 hectares et plus, suivant leur destination.

	Prés et prairies	Exploitations maraîchères	Terres arables
1. Couvent de Saint-Pierre (Hôpital)	2,5 %	10 %	87 %
2. Abbaye de la Cambre	12,5 %	20 %	66 %
3. Couvent des Riches-Claires	5 %	80 %	15 %
4. Chapitre de Sainte-Gudule	—	1,5 %	98,5 %
5. Hôpital Saint-Jean	66 %	2,5 %	8 %
6. Abbaye de Forest	75 %	—	25 %

De l'examen de ce tableau, on retiendra que dans l'ensemble des biens du couvent de Saint-Pierre, de l'abbaye de la Cambre et du chapitre de Sainte-Gudule, ce sont les terres arables qui dominent, tandis que dans ceux de l'hôpital Saint-Jean et de l'abbaye de Forest, ce sont les prés et prairies, et les exploitations maraîchères dans ceux du couvent des Riches-Claires.

Soulignons l'affectation particulière d'un bien de l'église N.-D. de la Chapelle : la création d'un cimetière destiné à sa paroisse et à ses succursales du Sablon et des Minimes.

En application de l'édit de Joseph II, du 26 juin 1784, interdisant les inhumations dans les églises et chapelles, et dans les cimetières des bourgs et des villes, les fabriciens de la Chapelle avaient acquis, en octobre 1784, de la trésorerie des SS-Michel-et-Gudule, le terrain de la fondation du trésorier Braen, grand de 732 verges 2/10 (1,6720 ha), dont 1 bonnier devenait cimetière, à front de la rue de la Perche d'alors (jusqu'à la chaussée d'Alsemberg), et était emmurillé. Le terrain restant était loué à un particulier au profit de la fabrique d'église.

Les biens dont il est question dans cette étude n'étaient pas tous propriété des institutions citées, certains parmi eux appartenaient à la seigneurie de Duyst, à l'époque, possession de la famille van der Noot, à Uccle-Carloo, et, de ce fait, étaient chargés d'un cens. Ce fut le cas pour des biens exploités par les couvents des Riches-Claires, de Jéricho, le chapitre de Sainte-Gudule, le prieuré de Groenendael, les Pauvres de Sainte-Gudule, de la Chapelle, de Saint-Gilles, l'hospice de la Sainte-Trinité, l'infirmerie et la fondation Ter Kisten, au Grand Béguinage.

Un cens irrédimible (non remboursable) était dû par l'abbaye de la Cambre sur trois biens de 5 bonniers 2 journaux et 21 verges au total vraisemblablement des jardins potagers, situés entre le vieux chemin de Forest et celui du *Nieuwmolen*. Nous en ignorons le montant et le (la) bénéficiaire.

Terminons en rappelant que, sous le régime français, les biens ecclésiastiques furent nationalisés et vendus au profit du domaine. Il en fut ainsi, entre 1796 et 1810, pour le chapitre de Sainte-Gudule, l'abbaye de Forest, les couvents de Jéricho, des Dominicains et des Riches-Claires, le prieuré de Groe-

nendael, et pour le bénéfice de Sainte-Marie-Madeleine à N.-D. de la Chapelle.

Et en signalant que l'abbaye de Forest avait été contrainte, en 1794, de vendre, à un particulier, l'important *Clootingen bempd* situé près de la limite de Forest, grand de plus de trois honniers, afin d'être en mesure de régler sa part dans la contribution militaire de 5 millions de livres frappant Bruxelles et sa banlieue.

— Dominicains, Affiche 21, 1797. — Groenendael, Affiche 289, 1801. — Abbaye de Forest, Affiches 297, 328, 525 et 678, de 1801 à 1810. — Chapitre de Sainte-Gudule, Affiches 306, 525, 531, 570, 574 et 613, de 1801 à 1808. — Bénéfice de Sainte-Marie-Madeleine (égl. de la Chapelle), Affiches 613 et 627, 1808. — Couvent de Jéricho, Affiche 636, 1808.

Bibliothèque Royale Albert I^{er}.

Section des manuscrits.

N° 13.537, Atlas des biens de l'abbaye de la Cambre, 1717.

Archives du Centre public d'Alde sociale de Bruxelles.

Cartes et plans.

Hôpital Saint-Jean, Atlas terrier I, carte 26, 1711.

Couvent de Saint-Pierre, n° 12, Atlas terrier; n° 22, *Palen Boeck*, 1715.

N° 203, Hospice de la Sainte-Trinité, 1806.

N° 240, Pauvres de la Chapelle, 1663 (copie de 1670); n° 349, Atlas des biens, carte 5, 1721.

N° 240, 1663 (copie de 1670), Pauvres de Saint-Géry, Hospice de Saint-Eloy, Eglise de Forest.

N° 343, Infirmerie et Ter Kisten, carte 13, 1743.

N° 362, Hospice van den Bempden, s.d. (an 13?).

Atlas cadastral Vander Maelen.

Matrice cadastrale de la feuille Saint-Gilles, 1837.

SOURCES CONSULTÉES

Archives générales du royaume.

- Archives ecclésiastiques. Indépendamment des archives propres aux différentes institutions, n° 7152 R, Abbaye de Forest, 1632 — n° 22.784, Eglise de Saint-Gilles, 1719. — n° 2581, Abbaye Saint-Jacques-sur-Coudenberg, 1785.

- Famille van der Noot, n° 327, Déclaration de cens seigneuriaux de Duyst, 1782-84.

- Ventes de biens nationaux. Riches-Claires, Affiches 11 b, 353, 613 et 652, de 1796 à 1808.

Contribution à la démographie de Forest (1)

par A. VAN LIL

I. LA POPULATION AVANT LE 19^e SIECLE

A. PREMIERE PERIODE: depuis le début jusqu'en 1558.

a) Epoque ancienne

Nous ignorons tout de la population ancienne de Forest. Si notre commune a été habitée par des populations préceltiques, des Celtes ou des Romains, rien ne nous est resté d'eux. Le nom de la commune est apparemment d'origine franque (2) et les toponymes locaux que l'on est parvenu à déchiffrer ne remontent pas au-delà des invasions germaniques des 4^e, 5^e et 6^e siècles (3).

Il est probable que le territoire ne fut pas habité avant le 7^e ou le 8^e siècle, tout en étant connu et approprié. Ce territoire convenait en effet surtout à l'élevage et fort peu à l'agriculture. Le terrain, fortement incliné, le bas inondé presque chaque hiver, et le haut constitué de sable à très petite profondeur. Le tout couvert de bois que l'on pouvait évidemment défricher et es-

sarter (4).

Forest est traversé du sud au nord par un ruisseau, le Geleytsbeek qui, venant de Calevoet, y entre par l'actuelle rue de l'Etoile et en sort au-delà de la rue Saint Denis pour aller se jeter dans la Senne. Un sentier, formé le long du ruisseau, devint plus tard la chaussée de Neerstalle. Ses sinuosités suivent encore celles dudit ruisseau dont l'eau était indispensable aux habitants et au bétail. La communication entre Anderlecht et Uccle, communautés plus anciennes, passait par les prairies de Veeweyde (pré au bétail), traversait le Geleytsbeek à la place St. Denis actuelle et continuait par la Quadesstraat (rue Mauvaise, à cause de la pente fort raide), jusque Uccle. Le carrefour de la place St. Denis, où se trouvait en plus une fontaine

abondante, était donc tout indiqué pour s'établir, ce que fit la population, créant ainsi Forest. Cette population était gouvernée par le comte de Louvain (bien lointain) et pratiquement libre. Elle avait son église, que l'évêque Odon de Cambrai (5) donna en 1105 à l'abbé Fulgence d'Affligem, qui venait de créer une communauté des femmes à Meerhem, près d'Alost. Vers la même époque, Franco d'Aa, châtelain de Bruxelles, fit don au même abbé d'une terre à Forest, à proximité de la paroisse. Il semble bien que Fulgence ne se mit pas immédiatement à construire, car Meerhem ne lui convenait pas entièrement. En effet, depuis 1050, le territoire avait été enlevé au Brabant et annexé à la Flandre, dont les comtes ne vivaient pas toujours en bons termes avec les ducs, protecteurs de l'abbaye. Le don d'une terre et d'une église à Forest vint donc à point à Fulgence, qui s'empressa d'y déménager ses protégées et d'y créer un prieuré sous la direction d'un prieur, religieux désigné par lui. Ce prieuré, devenu abbaye indépendante en 1238, allait influencer fortement Forest et sa population pendant sept siècles.

Comme dans toutes les abbayes, il y avait ici également une grande activité exigeant un personnel nombreux. Au début ce personnel était constitué surtout par des serfs des deux sexes, donnés par le duc Godefroid I^{er} de Brabant et par plusieurs particuliers (6).

Peu à peu les descendants de ce personnel furent suffisamment nombreux pour constituer un nouveau village à côté de l'ancien. En mars 1220 ou 1221, le duc Henri

I^{er} de Brabant, ensemble avec son fils Henri, vinrent à Forest donner ce village à l'abbaye, mais en conservant aux habitants les libertés dont ils avaient joui jusqu'alors, pratiquement celles du village ancien, avec lequel il se fusionna d'ailleurs progressivement.

b) Les dénombremments.

Les premières données chiffrées concernant la population nous sont fournies par les dénombremments, ou recensements, effectués par ordre de l'autorité laïque (7). Le dénombrement le plus ancien que nous connaissions est celui de 1374, fait en vue de connaître ceux des habitants en mesure de payer 1, 2 ou 3 moutons d'or pour la rançon du duc Wencheslas, fait prisonnier en 1371, par le duc de Gueldre, lors de la bataille de Bâsweller. Nous y voyons que Forest compte à l'époque 93 adultes. Sur base de chiffres de population connus pour d'autres villages au même moment, Cuvelier estime que la famille moyenne comprend 2 à 2,5 adultes, ce qui donnerait pour Forest une bonne quarantaine de familles.

Par suite de son incorporation à la "cuve" de Bruxelles en 1394 (8) Forest est recensé par la suite généralement avec les quartiers de la ville, sans qu'il soit possible de déduire de ces recensements des résultats chiffrés pour notre commune. Les seuls entrant en considération pour nous sont ceux de 1496 et de 1526 qui cependant, contrairement à ceux de 1374, sont des recensements de foyers. Le rapport des commissaires char-

gés du recensement donne pour Forest le mardi 7 mars 1496 :

- maisons habitées par des laïcs et leur appartenant	44
- maisons habitées par des pauvres	23
- maisons appartenant à l'abbaye et habitées par des laïcs	12
- maisons appartenant à l'abbaye et habitées par des pauvres vivant de la Table du Saint-Esprit	10
Maisons habitées par des laïcs :	89
- plus trois habitées par des religieux	
- plus la maison du curé, celle du chapelain de la Sainte-Croix et celle du chapelain de Notre Dame	
- maisons inhabitées	20

Cuvelier estime que la maison moyenne abrite à l'époque 4,5 habitants. Appliqué à Forest, ce chiffre donne 400 laïcs, plus 36 autres personnes, soit 436 habitants, dont $(23 + 10) \times 4,5 = 148$ pauvres, soit 37 %.

Le rapport du recensement de 1526 donne :

- maisons habitées (dont 6 habitées par 2 familles et comptées pour deux)	76
- maisons habitées par des pauvres	22
- maisons habitées par du personnel, dans l'enceinte de l'abbaye	4
Total des maisons habitées par des laïcs outre les habitants de l'abbaye	102
- maisons inhabitées	6

L'application du même coefficient que celui de 1496 donne 460 habitants dont 99 pauvres, soit environ 22 %.

La comparaison de ces chiffres avec ceux de trente ans plus tôt indique une augmentation de la population, en même temps qu'une diminution du nombre de pauvres, deux signes de prospérité.

Nous voyons donc que le noyau du 12^e siècle, augmenté des descendants des serfs et sans doute de

quelques nouveaux venus, devient en 1374 une communauté d'une quarantaine de familles. En 1496 le nombre est passé à 56 familles plus 33 familles pauvres, et en 1526, à 80 plus 22 familles pauvres. Bien qu'aucun élément ne nous permette de comparer valablement les résultats de ces calculs, nous pouvons admettre cependant que la population a augmenté sensiblement pendant la période considérée.

B. DEUXIEME PERIODE: de 1558 à l'INVASION FRANÇAISE

a) Les naissances

Le Concile de Trente (1545-1563) imposa, lors de sa 24^{ème} session, à tous les curés, l'obligation de tenir un registre des baptêmes et un des mariages. Le registre des sépultures vint s'y ajouter rapidement. Afin de souligner l'unité de l'Eglise, tous devaient être tenus dans la langue universelle de l'Eglise, le latin, et les curés ne pourraient donner aux baptisés un nom de l'Ancien Testament ⁽⁹⁾ comme le faisaient les protestants. Beaucoup de noms germaniques anciens ⁽¹⁰⁾ reçurent chez nous une forme latine comme plus tard ils recevraient un corset français. Les registres de Forest sont tenus à partir de 1558.

Entre 1800-1880 le coefficient des naissances varie entre 30 et 45, soit en moyenne 37,5 pour mille par an. Comme dans une population aussi petite que celle de Forest, le nombre de naissances varie considérablement d'une année à l'autre, nous obtenons une vue plus claire par l'examen des moyennes décennales. L'extrapolation par application du coefficient moyen 1800-1880 donne alors le tableau N° 1.

Une comparaison de ces chiffres avec ceux fournis par les dénominations paraît indiquer une diminution sérieuse de la population entre 1527 et un siècle plus tard. Le défaut de données pour la période 1582-1599 est d'ailleurs significatif quant à la situation de l'époque.

b) Les mariages et les naissances par mariage.

Pendant tout le 19^{ème} siècle, le coefficient moyen des mariages en Belgique était d'environ 7‰. L'application de ce coefficient aux chiffres relevés dans les registres paroissiaux donne la population théorique calculée dans la dernière colonne du tableau I.

Tout en variant entre un minimum de 3,19 (période décennale 1690-1699), et un maximum de 7,05 (période décennale 1710-1719), le nombre moyen des naissances par mariage augmente assez régulièrement pendant tout le 18^{ème} siècle.

Les naissances se produisant normalement pendant les dix à quinze années suivant le mariage, la moyenne a été calculée en divisant la moyenne décennale des naissances de chaque période par la moyenne des mariages de la période immédiatement précédente.

c) Les communiant ⁽¹¹⁾.

La diminution de la population au 16^{ème} siècle est confirmée par le nombre réduit d'habitants tenus de communier à Pâques. Après 1600 il augmente rapidement et a pratiquement doublé au milieu du siècle, après quoi il se stabilise pendant une période assez longue. La fin du 18^{ème} siècle montre une augmentation importante, non seulement par rapport au siècle précédent, mais même d'une décennie à l'autre, confirmant ainsi l'évolution des naissances. Voici le tableau combiné des naissances, des mariages, des communiant et de la population théorique (moyenne).

TABLEAU I.

Année ou décennie	Moyenne des naissances vivantes	Mariages	Communiant	Population théorique
1561-1570	14,0	—	—	373
1567	—	—	120	—
1571-1581	15,2	—	—	422
1582-1589	Incomplet	—	—	—
1593-1599	—	—	121,6	—
1600-1609	12,6	—	160,4	350
1610-1619	12,5	—	209,6	347
1620-1629	11,3	2,2	222,5 (a)	314
1630-1639	12,4	3,7	—	344
1640-1649	17,6	2,8	247,6 (b)	489
1650-1659	12,7	3,8	251,2 (c)	381
1660-1669	15,2	2,8	—	422
1671	—	—	240	—
1670-1679	11,4	2,5	—	318
1685	—	—	250	—
1680-1689	14,5	2,8	—	401
1690-1699	12,4	3,2	—	344
1700-1709	10,2	2,0	—	288
1710-1719	12,2	1,9	—	339
1720-1729	13,4	2,4	—	372
1730-1739	11,7	2,2	—	325
1740-1749	13,0	3,6	—	381
1750-1759	18,5	3,4	—	524

(a) Années 1624 et 1625

(b) Années 1645 et 1649

(c) Années 1650 et 1653

Il est remarquable que le nombre de communiant augmente plus rapidement que celui des naissances, que donc le rapport entre enfants (non communiant) et adultes (communiant) évolue en fa-

veur de ces derniers, ce qui indique la survie de plus d'enfants. Pour la période de 1760 à 1797, le tableau a été étalé, ce qui permet quelques constatations intéressantes.

TABLEAU II.

Année	Naissances	Total	Mariages	Total	Communiant moyennes
1760	—	14	—	—	—
1761	—	20	—	4	—
1762	—	21	—	2	—
1763	—	19	—	1	—
1764	—	13	—	5	—
1765	—	21	—	5	—
1766	—	19	—	4	—
1767	—	19	—	2	—
				7	

A partir de 1768 on fait la distinction entre les naissances légitimes et illégitimes et, pour les mariages, suivant que (a) l'époux vient d'ail-

leurs ou (b) l'épouse vient d'ailleurs ou (c) les deux conjoints sont forestois de naissance.

Année	Naissances		Total	Mariages			Total	Communiant moyennes
	Légit	Illég		(a)	(b)	(c)		
1768	21	—	21	1	—	—	1	366,2
1769	22	1	23	3	1	2	6	
1770	26	—	26	2	1	1	4	
1771	17	2	19	5	2	—	5	
1772	21	2	23	2	1	—	2	
1773	20	—	20	1	1	—	2	
1774	22	—	22	3	1	—	4	
1775	20	—	20	2	2	—	3	
1776	18	—	18	1	3	—	4	
1777	21	1	22	2	2	—	4	
1778	16	—	16	1	—	2	3	438,9
1779	12	—	12	3	2	—	4	
1780	24	1	25	1	—	1	2	
1781	20	1	21	2	1	1	4	
1782	18	—	18	4	3	—	6	
1783	25	—	25	2	—	—	2	
1784	21	—	21	4	2	—	4	
1785	20	—	20	3	1	—	3	
1786	19	1	20	4	2	—	6	
1787	20	—	20	1	1	—	2	
1788	16	2	18	2	2	—	4	468,5
1789	22	1	23	2	1	—	3	
1790	21	—	21	5	2	—	6	
1791	16	1	17	5	2	—	5	
1792	19	—	19	2	2	—	3	
1793	24	—	24	6	3	—	9	
1794	19	—	19	4	2	—	5	
1795	27	2	29	3	2	—	5	
1796	20	1+2 (1)	23	2	—	3	5	
1797	14	+1 (1)	15	4	2	1	7	

(1) Enfants dont la naissance n'est pas inscrite, mais dont l'existence est attestée par leur acte de décès.

Les mariages entre Forestois de naissance constituent une minorité et très nombreux sont les époux venus d'ailleurs pour prendre femme à Forest. Un hommage à la beauté des Forestoises d'alors? D'autre part, bon nombre de jeu-

nes filles viennent avec succès tenter leur chance dans notre commune. Certains mariages projetés pour 1792 ont probablement été remis à l'année suivante à cause de l'invasion française.

d) Les décès.

Mieux que les mariages, les naissances et les communions, les décès nous font connaître les heurs et malheurs des Forestois d'antan. Un hiver rigoureux, une épidémie, une invasion, font monter le chiffre des décès au dessus de celui des naissances, alors qu'il lui est normalement inférieur.

La peste, qui sévit dans tout le pays en 1668-1669, n'épargne pas Forest, et alors qu'à cette époque la moyenne décennale des décès est inférieure à dix (8,2 pour 1670-1679; 11,2 pour 1680-1689, 11,5 pour 1690-1699 et 8,8 pour 1700-1709) elle passe à 24 décès pour 1668 et 34 en 1669, soit environ un dixième de la population.

Les invasions françaises exigent également un nombre de vies élevé: en 1692 on note 15 décès, 24 en 1693 et 17 en 1694, alors que, pour ces mêmes années, il y a respectivement 8, 11 et 7 naissances. Une épidémie frappe la paroisse en 1765 et y cause 35 morts, dont 30 jeunes enfants, ce qui a sa répercussion sur les naissances dix ans plus tard: minimum moyen an-

nuel de 20 jusqu'en 1775, puis 18 en 1776, 22 en 1777, 16 en 1778 et 12 en 1779.

Les actes de décès, tout comme ceux des naissances et des mariages, donnent également des détails. Nous y trouvons parfois des indications concernant l'âge des défunts lorsque cet âge est considéré comme exceptionnel. Ainsi Jean Van der Veken, portier de l'abbaye, meurt à l'âge de 90 ans le 21.6.1768; Martinus Van den Bossche, valet au "casteelken" du sieur de Lanoy, est trouvé noyé dans le puits à l'âge de 93 ans; Christiaan Steenberghe a été sacristain pendant 59 ans et est mort le 15.1.1785 à 81 ans. Conformément à la coutume, il a été enterré le même jour. Le fermier J.B. De Clerck, de la Quakenbekehoeve, atteint l'âge de 83 ans et meurt le 16.2.1791; Joanna Van Bellinghen, religieuse de l'abbaye pendant 57 ans, est morte le 16.4.1795 à l'âge de 77 ans.

Pour la période de 1760 à 1797, les chiffres sont donnés au complet, ce qui nous donnera une meilleure vue de la situation.

TABLEAU III.

Année	Age des décédés							Total ces décès	
	de 0 à 48 H			de 48 H à 12 ans		plus de 12 ans			
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)		(h)
1760			6			4			10
1761			3			5			8
1762			3			5			8
1763			4			4			8
1764	2		27		1	5			35
1765			6			5			12
1766	1	1			8			1	10

Année	Age des décédés								Total des décès
	de 0 à 48 H			de 48 H à 12 ans			plus de 12 ans		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	
1767	2	1	3			9	2	1	15
1768	1		1		1	6	2	1	12
1769			1			2			3
1770			9		4	10			23
1771			2			4			6
1772			8			4			12
1773			9		2	6			17
1774						4			4
1775	1				1	6		1	9
1776	2		7			6			15
1777			5			12			17
1778	1		9		1	4		1	16
1779	1		3	1	1	1	2	1	10
1780	1		1			1	1	1	5
1781	1		7			7		1	16
1782	3		7		1	3		1	15
1783	3		10		1	20			34
1784	2		2		5	7		2	18
1785	1		6	1	3	8			19
1786	4		6		1	7			18
1787	1		5	1	1	5	1		14
1788	4		11		4	6			25
1789	1		11		4	6		1	23
1790	1		4		8	12			25
1791	4		1		2	6	1		14
1792	1		9		4	19		1	34
1793	1		6	1		8	1		17
1794			4	2	3	8	1		18
1795	1		7	4	1	5		1	19
1796			6			7		3	16
1797			4	4	4	8			20
(a) nés à Forest									
(b) nés ailleurs									
(c) nés à Forest									
(d) trouvés à Forest									
(e) nés ailleurs									
(f) nés à Forest									
(g) nés ailleurs									
(h) décédés dans l'abbaye									
(i) totaux des décès de l'année.									

- (a) nés à Forest
 (b) nés ailleurs
 (c) nés à Forest
 (d) trouvés à Forest
 (e) nés ailleurs
 (f) nés à Forest
 (g) nés ailleurs
 (h) décédés dans l'abbaye
 (i) totaux des décès de l'année.

e) Les conditions de vie des habitants

Dans son Histoire des Environs de Bruxelles (T.III, p. 575) Alphonse Wauters relate que le Prince de Parme prit le couvent et le village

de Forest sous sa protection le 5 avril 1583, et qu'il autorisa les habitants à aller et fréquenter la ville la plus proche, encore qu'elle fut rebelle, pour y acheter leurs nécessités et vendre les biens et denrées de leur cru. Ces biens et

denrées sont sans doute des produits maraîchers, dont la culture n'exige que peu de terrain, mais beaucoup de main d'œuvre, deux conditions réalisées à Forest. Deux siècles plus tard, le 31 juillet 1794, les occupants français ordonnent un recensement de la population et des vivres ⁽¹²⁾, surtout en vue de savoir jusqu'où peuvent aller les réquisitions sans provoquer une famine générale et peut-être une révolte. Le recensement est publié le 3 août suivant et effectué le 24 frimaire an III (14.12.1794) par le notaire Caroly, assisté du bourgmestre J.B. De Clerck fils, des échevins J.B. Verheyleweghen, Francis Wittenbol et de J.B. Van der Elst. Il existe à ce moment à Forest 3 petits agriculteurs, 18 artisans du bâtiment, 1 boulanger, 3 patrons de café, 4 charpentiers, 2 cordonniers, 1 couturière, 1 épicier, 1 forgeron, 2 fermiers de fermes abbatiales, 1 instituteur, 3 jardiniers, 4 maraîchers, 1 meunier, 7 nettoyeuses, 48 ouvriers, 4 fabricants de papier, 2 tailleurs, 1 marbrier, 10 chefs de famille sans profession indiquée, le mayeur et le sergent de police. Ensemble, 118 familles groupant 653 habitants. En outre le curé et sa servante, plus l'abbaye où vivent 40 personnes. Aucune profession intellectuelle, beaucoup de non qualifiés. Le recensement se termine par quelques remarques: "il est à observer que la paroisse de Forest ne produit pas assez pour nourrir les habitants. Lorsqu'ils peuvent se passer de quelques vivres, beurre, fromage, etc. ils s'empressent d'aller les vendre au marché". Certains habitants tiennent en location de l'ab-

baye un lopin de terre, sur lequel parfois ils ont planté des arbres, construit une maison, un hangar, une étable, qui donc leur appartiennent suivant la loi.

Mais tous les Forestois ne restent pas au village, ni même dans les environs immédiats. Malheureusement nous sommes fort mal informés à leur sujet. Nous savons que bon nombre d'Anversoises et de Brabançons s'engageaient dans la marine hollandaise, et le 25 novembre 1773, le curé De Bruyn note que Bartholomeus De Lange, époux d'Elisabeth De Pauw, s'est engagé en 1764 à bord de l'"Admiraal De Ruyter" faisant voile pour les Indes Néerlandaises, mais qu'il est décédé le 4 février 1765 en route, sans laisser aucun testament. C'est le seul dont nous ayons connaissance.

Plusieurs Forestois s'engagent à l'armée, mais nous ne le savons que quand leur décès est mentionné dans le registre paroissial. Ainsi Guillaume De Bue, au régiment d'Arberg, est mort le 2 janvier 1780. Guillaume De Tobel, soldat, est mort de la peste le 25 août 1785 à Bruges. Alexander De Bruyn, soldat au régiment du comte de Clerfayt, est mort le 19 août 1793 à l'hôpital Ste. Elisabeth à Bruxelles.

Citons encore Marinus De Broyer, mort le 30 juillet 1790 comme "patriote" lors de la révolution Brabançonne, d'après l'inscription au registre du curé Georges De Bruyn.

La grande majorité des habitants est illettrée, mais on constate une exception à première vue assez remarquable: celle de la plupart des agriculteurs. Alors que les arti-

sans et les ouvriers et leurs enfants doivent travailler toute l'année pour gagner leur vie, les agriculteurs travaillent très durement depuis le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne, mais beaucoup moins en hiver. Ils peuvent alors se passer de l'aide de leurs enfants, qui vont suivre les cours de l'école.

Toute cette population est flamande, mais au 18^e siècle on y trouve cependant quelques éléments wallons ou même français. A l'abbaye il y a un professeur de français ⁽¹³⁾ et quelques valets et servantes sont wallons; De même, certaines religieuses viennent les provinces du sud.

En conclusion de cette première partie, nous voyons que les variations de la population reflètent assez fidèlement son histoire. Un noyau initial, agrandi par le personnel de l'abbaye, est suffisamment important au début du 13^e siècle pour constituer un village. Un siècle plus tard, ce village se compose d'une quarantaine de familles, chacune de 4 ou 5 personnes en moyenne. Ce chiffre double pendant la période bourguignonne et atteint la centaine à l'époque de Charles Quint. Les guerres de religion, surtout pendant le dernier quart du 16^e siècle, le réduisent de moitié. Au début du 17^e siècle il y a une reprise, qui continue jusqu'aux guerres françaises, mais s'arrête avec elles. Pendant la période autrichienne, l'augmentation reprend, d'abord lentement, puis de plus en plus rapidement, malgré la mortalité infantile considérable et malgré les épidémies qui ravagent le village de temps à autre.

II. LA POPULATION DEPUIS LE 19^e SIECLE

A. LES PERIODES FRANÇAISES ET HOLLANDAISE

En France, un décret des 20-25 septembre 1792 crée l'état-civil, qui sera tenu par l'administration municipale, et dispose que "dans la huitaine à compter de la publication du présent décret, le maire ou un officier municipal, suivant l'ordre de la liste, sera tenu, sur la réquisition du procureur de la commune, de se transporter avec le secrétaire-greffier aux églises paroissiales, presbytères et aux dépôts des registres de tous les cultes; ils y dresseront un inventaire de tous les registres existants entre les mains des curés et autres dépositaires; Les registres courants seront clos et arrêtés par le maire ou officier municipal. Tous les registres, tant anciens que nouveaux, seront portés et déposés dans la maison commune". Cependant, ce ne fut qu'après la deuxième invasion que le registre tenu par le curé Van Rossum fut "clos et arrêté par moi, président de l'administration municipale du canton d'Uccle, ensuite de la lettre du département de la Dyle en date du 17 fructidor courant. Uccle, ce 22 fructidor, an 4 (8 septembre 1796). G.J. Mertens, président".

En fait, l'état-civil n'était pas organisé et le curé récupéra son registre et le continua jusqu'au décès du 13 septembre 1797. Le premier décès inscrit à l'état-civil date du 26 ventose an 6 (16 mars 1798). Mais l'instauration de l'état-civil ne pouvait exempter les curés de

l'obligation, leur imposée par le Concile de Trente, de tenir des registres. De tels registres furent donc tenus, mais en secret, même après la fermeture de l'église paroissiale. Ils ne sont malheureusement pas conservés.

Les Forestois se méfiaient de cette nouveauté civile et voulaient être mariés religieusement et faire baptiser leurs enfants nés légitimes de leur mariage. Aussi, pendant les trois premières années de l'état-civil et jusqu'au concordat avec le pape Pie VII, on ne trouve aucun mariage civil. Même les naissances inscrites sont peu nombreuses.

En consultant la liste des décès des premières années après l'instauration de l'état-civil, on constate que de nombreux enfants meurent sans être inscrits dans le registre des naissances. Et leur âge correspond précisément à cette période.

Sous l'ancien régime, l'enfant illégitime était celui dont les parents, lors de sa naissance, n'étaient pas unis par un mariage religieux. Depuis l'instauration de l'état-civil, était illégitime celui dont les parents n'étaient pas, lors de sa naissance, unis par un mariage civil ou par un mariage religieux antérieur à 1796.

En 1803, l'église de Forest fut recouverte au culte, et le registre paroissial, tenu par le curé Laurentius Timmermans, nous est conservé. Bien des nouveaux-nés, figurant à l'état-civil comme "illégitime" parce que nés de parents non mariés civilement, sont inscrits lors de leur baptême comme "légitimes" parce que leurs parents sont mariés religieusement,

mais en secret.

Une vingtaine d'années plus tard, différents Forestois, désireux de se marier, mais non inscrits à l'état-civil et donc légalement inexistants, présentent des requêtes au tribunal, exposant qu'ils sont nés à Forest, baptisés et inscrits dans le registre du curé à une telle date. A la suite de quoi, plusieurs naissances sont inscrites en vertu de jugements. Tout ceci permet de retrouver bon nombre de naissances.

Il est fort probable cependant que toutes les naissances survenues à Forest n'ont pas été retrouvées, notamment celles d'enfants dont les parents ont quitté la commune, ou qui n'ont pas eu besoin d'acte attestant leur naissance.

Peut-être pour des questions d'héritages, plusieurs couples, mariés religieusement en secret, contractent un mariage civil beaucoup plus tard, et légitiment alors civilement leurs enfants, parfois très nombreux.

Il est remarquable que, dès le 30 nivose, an 3 (19.1.1795) l'administration centrale et supérieure française (14) procède à un nouveau recensement de la population forestoise et des vivres dont elle dispose. Nous constatons que cette fois, il n'y a plus que 536 habitants alors que peu de mois auparavant on en avait compté 653, soit une différence de 117. Un examen attentif des deux recensements montre que les noms omis lors du 2e. recensement sont précisément en majeure partie ceux de fermiers, agriculteurs et maraîchers habitant hors du centre. En marge, le tableau du recensement porte l'observation suivante: "Le recen-

sement de cette commune a été fait par la municipalité de la commune, et doit avoir été vérifié par le citoyen Marquette qui y tenait sa résidence à l'abbai] lorsque le recensement se fit".

Pour la période de 1798 à 1830, les chiffres ont été étalés, afin de mieux permettre la comparaison avec la période de durée pratiquement égale antérieure à l'instauration de l'état-civil.

TABLEAU A

Année	Naissances			Total des naissances	Mariages				Total des mariages
	légitimes	illégitimes	non inscrites		marlés	trouvés	épousés	Entre Forestois	
					venus d'ailleurs				
1789	12		6	18					0
1799	8		5	13					0
1800	15		9	24					0
1801	18		5	23	2		1	2	4
1802	25		6	31	2		2		3
1803	25	1		26	7		3	1	10
1804	26	2	1	29	6		4	3	11
1805	19	5	1	25	2		2		2
1806	30	2	1	33	1		3		3
1807	18	5	2	25	3		1	2	6
1808	28	5		33	3		2	1	6
1809	27	1		28	3		2	0	3
1810	22	3	1	26	1			1	2
1811	14	3		17	3		4	3	8
1812	16	4		20	2		2	0	3
1813	26	1		27	2	1	3	1	5
1814	32	1		33	4	1	1	3	8
1815	25	5		30	4		2	2	6
1816	31			31	—		—	3	3
1817	12			12	5		—	2	7
1818	35			35	3		3	1	5
1819	28	2		30	2		3	1	6
1820	25	2		27	3		2	3	8
1821	29	1		30	3		3	1	7
1822	29	1		30	2	1	5	1	8
1823	34	2		36	2		6		7
1824	26	1		27	4		4	2	6
1825	32	4		36	3		2	1	4
1826	34	5		39	3		3		5
1827	32	4		36	4		1	2	3
1828	33	2		35	—		1	2	3
1829	28	2		30	—		1	2	3
1830	37	2		39	2	1	1	1	5
	36			36	2	1		0	3

Depuis 1760 jusqu'à 1797, la	19,8	1770 à 1779
moyenne annuelle des naissances	21,1	1780 à 1789
était de:	20,9	1790 à 1797
19,0 pour la période 1760 à 1769	mais pour les onze années de	

1798 à 1808, cette moyenne est de 28; pour 1809 à 1819, elle est de 26,3 et pour celle de 1820 à 1830, de 33,7.- Dans l'ensemble un progrès très marqué, causé surtout par l'arrivée d'éléments jeunes, attirés par les industries

nouvelles.

Le tableau des décès, étalé sur la même période de 1798 à 1830 se présente comme suit. (comme on le constate les enfants trouvés y sont encore très nombreux).

TABLEAU B — DECES

Année	de 0 à 48 H		de 48 H à 12 ans		plus de 12 ans		Total des décès
	nés à Forest	nés à Forest	trouvés	nés ailleurs	nés à Forest	nés ailleurs	
1798		3	1		16		20
1799		2	7		10		19
1800		1	7		12		20
1801		3	3		15		21
1802		4	1		13		18
1803		6	2		6		14
1804	1	9			11		21
1805	1	14			11		26
1806		7	1		7		15
1807	1	6	1		12		20
1808	3	10			15		28
1809		6	1		5		12
1810	2	15	2		7		26
1811	1	8		1	18		28
1812	1	10			5	1	17
1813	1	5			7		13
1814	2	7			12		21
1815		11	1		2		14
1816					9	1	10
1817	1	6	3		14		24
1818	2	6	1	1	7		17
1819	2	7			10		19
1820	3	10	1	2	10		26
1821		3	1		11	1	16
1822	1	18			10		27
1823	4	4		2	7		17
1824	1	11	2	3	11		28
1825	1	1		2	24		28
1826	1	10		1	5		17
1827	1	7		1	14		23
1828		3			7	1	11
1829		25			11		36
1830		11		2	11		24

"De 1798 à fin 1815 nous trouvons donc 459 naissances (187 de 1798 à 1805; 145 de 1806 à 1810 et 127 de 1811 à 1815) et 353 décès (159 de 1798 à 1805; 101 de 1806 à

1810 et 93 de 1811 à 1815)."
"Ces chiffres rendent très difficile de trouver une justification à la diminution de la population mentionnée par certains auteurs sur

base des documents français de l'époque."

La caractéristique principale de la population depuis 1800 est son accroissement rapide. Même si, pour les raisons indiquées ci-dessus, nous ne prenons pas en considération le recensement français de 1795, nous constatons que la population est d'environ un millier d'habitants vers 1830, et dépasse 50.000 à partir de 1960. Il est évident que l'excédent des naissances n'aurait absolument pas suffi à réaliser une telle évolution, due surtout à l'immigration

dans la commune. Dans cette évolution nous distinguons deux périodes, la première allant d'environ 1800 à 1885, la seconde de 1885 à nos jours.

a) De 1800 à 1885

Le recensement de 1846 donne 1.324 habitants, soit 662 hommes et 662 femmes, habitant 153 maisons, dont 209 à un étage, 40 à deux étages et 4 à trois étages. Il existe en outre 8 maisons inhabitées.

Ces habitants se répartissent en :

Célibataires : 428 hommes + 410 femmes = 838
Mariés : 216 hommes + 213 femmes = 429
Veufs & Veuves : 18 hommes + 39 femmes = 57
662 hommes + 662 femmes = 1324

Aucun divorcé.

L'école primaire est fréquentée par 52 garçons et 59 filles. Personne ne suit des cours d'enseignement secondaire ou supérieur. Par ailleurs il y a 22 ménages secourus par l'Assistance Publique, soit 70 hommes et 68 femmes, au total 138 ou 10% de la population.

En 1856, le recensement est assez sommaire. La population de fait se compose de :

Célibataires : 478 hommes + 440 femmes = 918
Mariés : 231 hommes + 230 femmes = 461
Veufs, Veuves : 25 hommes + 52 femmes = 77
734 hommes + 722 femmes = 1456
10 hommes + 3 femmes = 13

En outre : 10 hommes + 3 femmes = 13
habitants sont absents au moment du recensement et ne sont donc pas repris dans les chiffres officiels.

Le recensement de 1866 est plus complet. La population de droit est de 2.184 habitants, occupant 405 maisons. Il existe en outre 98 maisons inhabitées.

Ces habitants se répartissent en :

Célibataires : 733 hommes + 670 femmes = 1403
Mariés : 338 hommes + 338 femmes = 676

Veufs, Veuves:	43 hommes + 62 femmes =	105
	1114 hommes + 1070 femmes =	2184
456 hommes et 374 femmes savent lire et écrire, soit		830
658 hommes et 696 femmes sont illettrés, soit		1354
1114 hommes et 1170 femmes		2184

Une majorité de la population est encore illettrée et dans cette majorité les femmes sont en nombre supérieur, bien qu'étant au total moins nombreuses.

Le recensement de 1880 indique comme population de droit 2098 hommes et 2093 femmes, soit 4182 habitants, formant 852 ménages, habitant 786 maisons. Il existe en outre 116 maisons inhabitées dans la commune, dont la superficie est de 624 ha, 23 ares et 30 ca.

1055 hommes et 898 femmes savent lire et écrire, soit	1953
1034 hommes et 1195 femmes sont illettrés, soit	2229
2089 hommes et 2093 femmes	4182

En outre:

858 hommes et 879 femmes = 1737 sont nés à Forest	
1165 hommes et 1142 femmes = 2307 sont nés ailleurs en Belgique	
66 hommes et 72 femmes = 138 sont nés à l'étranger	
2089 hommes et 2093 femmes = 4182	

Par ailleurs, cette population se subdivise en

Célibataires:	1333 hommes et 1244 femmes =	2577
Mariés:	698 hommes et 770 femmes =	1468
Veufs, Veuves:	57 hommes et 139 femmes =	196
Divorcé:	1 homme et 0 femmes =	1
	2089 hommes et 2093 femmes =	4182

Une nouveauté depuis 1866 est la répartition par classes d'âge, au point de vue de la fertilité normale.

Age	1866				1880			
	H	F	Total	%	H	F	Total	%
Moins de 15 ans	443	424	867	36,37	876	841	1717	41,06
15 à 54 ans	582	543	1125	51,38	1077	1071	2148	51,36
55 ans et plus	89	103	192	12,25	136	181	317	7,58
	1114	1070	2184	100	2089	2093	4182	100

En même temps que la population, le nombre des naissances augmente régulièrement. Le coefficient reste très élevé et ne descend jamais en dessous de 36 pour mille. Parfois il atteint de véritables records: 46,47‰ en 1860 et 47,9‰ en 1870, et ni la crise économique des années quarante ni les épidémies de 1849 et 1866 ne parviennent à l'influencer sérieusement.

Les nouveaux immigrants sont pleins de vitalité. Entre 1866 et 1880, le pourcentage des vieillards diminue considérablement et celui des enfants augmente.

L'excédent des naissances est toujours positif, sauf de rares exceptions, les principales étant celles des années d'épidémie de choléra (1849: 95 décès contre 30 en moyenne) et 1866: (119 décès contre 40 en moyenne pour la décennie).

Pendant la même période il y a un équilibre pratiquement constant entre les deux sexes: en 1846, 1856, 1866 et 1880, il y a respectivement 30, %, 50,41 %, 51,01 % et 50 % d'hommes. Le nombre de

personnes par ménage reste constamment autour de cinq, dépassant donc la moyenne que, à la suite de Cuvelier, nous avons adoptée pour la période antérieure à 1600.

b) Après 1885.

En 1880 il y a 4182 habitants. Cette même année on compte 172 naissances, soit 41,1 pour mille. Ce coefficient ne sera plus jamais atteint. De 35 pour mille en 1885, il passe à 28 p.m. en 1890 et reste inchangé jusque vers 1900. En 1905, nouvelle baisse jusque 19,9 p.m. et puis 17,3 p.m. en 1910. La guerre 1914-1918 n'exerce apparemment pas d'influence, car en 1920, nous voyons le coefficient tomber à 15,9 p.m. En 1925, nouvelle chute à 12,5 p.m. accentuée jusque 11,5 p.m. en 1930 et descend au-dessous de 10 p.m. depuis lors, avec une légère recrudescence après 1944.

En même temps que la diminution des naissances, on constate un vieillissement de la population. Voici comment la composition de la population évolue après 1885:

Age	1890	%	1910	%	1947	%	1970	%
Moins de 15 ans	2200	37,38	6281	25,92	6830	14,63	10546	19,11
15 à 54 ans	3182	54,07	15660	64,64	27005	57,01	18543	51,76
55 ans et plus	603	8,55	2287	9,44	13435	28,36	16068	29,13
	5885	100	24228	100	47370	100	55155	100

Depuis 1950 les progrès très considérables de la médecine ont certainement contribué à maintenir en vie un nombre toujours plus grand, et donc un plus grand pourcentage de vieillards. Par ailleurs, depuis la même époque environ,

les valeurs ci-dessus sont influencées de plus en plus par les étrangers.

L'excédent des naissances de droit est de 101 en 1893 (pour 6352 habitants), atteint un maximum de 194 en 1911 (population

25671), et diminue ensuite rapidement pour atteindre le point zéro vers 1930. Après quoi une lente baisse, interrompue seulement par une légère reprise après 1944.

Pendant cette période, on constate également un excédent croissant de femmes. En 1890, elles sont 51,32% de la population, en 1910 déjà 52,98%, en 1930 le pourcentage atteint 53,45%; en 1947 il est de 54,21%. En 1970, elles sont 29850 pour 25285 hommes, soit 54,13% et en 1981 27105 pour 23502 hommes, soit 53,56%.

En même temps le nombre de personnes par ménage diminue constamment, de 3,4 en 1910, après une légère augmentation à 3,51 en 1920 (pendant la guerre on se serait pour économiser les frais de loyer et de chauffage), diminution à 2,79 en 1930, à 2,65 en 1937 (recensement économique) et 2,48 en 1947. En 1970, pour 55135 habitants, il y a 22814 ménages, soit une moyenne de 2,42 personnes par ménage. En 1981 on compte 22220 ménages de 2,26 personnes en moyenne.

Cette diminution contribue incontestablement à rendre plus difficile le problème du logement; d'une part la répartition de la population en cellules toujours plus petites exige un nombre croissant de lo-

gements, et, d'autre part, les logements sont de plus en plus adaptés aux petits ménages, de sorte qu'une famille ayant 3 ou 4 enfants ou plus, trouve plus difficilement à se loger, et doit nécessairement chercher de vieilles habitations encore adaptées aux besoins de jadis.

B. PROVENANCE DE LA POPULATION

La population de Forest se compose surtout d'immigrés, Belges et étrangers, mais les statistiques disponibles fournissent peu d'informations se rapportant à la provenance des Belges.

Le recensement de 1846 nous montre que, sur les 1324 habitants d'alors, 776, soit 58,61%, sont nés dans la commune; 439 ou 33,16% ailleurs dans le Brabant; 71 dans d'autres provinces belges et 38 à l'étranger. En 1856, sur les 1.456 habitants, 871 ou 59,82% sont nés à Forest, 435 ou 29,97% ailleurs dans le Brabant et 127 ou 8,72% ailleurs en Belgique, outre 22 à l'étranger.

Pour les habitants nés en Belgique mais hors de la commune, les recensements ultérieurs ne font plus la distinction entre ceux venant du Brabant et les autres. Voici l'évolution de la provenance:

Lieu de naissance	1866	%	1890	%	1910	%	1947	%
Forest	1150	52,56	2232	37,83	4188	17,28	4709	9,92
Ailleurs en Belg	988	45,24	3406	57,87	17995	74,24	38535	81,37
Etranger	48	2,10	247	4,20	2045	8,44	4126	8,71
	2184	100	5885	100	24228	100	47370	100

La proportion des Forestois de naissance diminue régulièrement à chaque recensement: elle est de 41,43% en 1880; de 29,64% en 1900 et passe par un minimum de 4,44% en 1920. Depuis lors il y a une très légère amélioration.

Pour 1934 et 1935, il existe un recensement des lieux d'origine belges des immigrés. Nous y voyons qu'en 1934: 1007 d'entre eux venaient des provinces flamandes, 735 des provinces wallonnes et 5601, soit 76%, de l'agglomération bruxelloise. En 1935, ces chiffres étaient respectivement: 1.431 des provinces flamandes, 461 des provinces wallonnes, et 4271, soit 70%, de l'agglomération bruxelloise. Sachant qu'en 1930: 34,44% des chefs de famille recensés étaient nés dans l'agglomération hors de Forest, et qu'en 1947 ils étaient 39,57%, nous pouvons admettre que les habitants de l'agglomération sont passablement instables. Cependant, on constate ces dernières années une certaine stabilisation due peut-être à l'acquisition de leur propre habitation par de nombreux Forestois.

C. LES ETRANGERS

A chaque recensement le nombre et le pourcentage des étrangers augmentent à Forest. La composition de ce groupe est déterminée par plusieurs facteurs d'ordre économique et politique.

En 1846, ils sont 39, dont 6 Allemands, 15 Français et 18 Hollandais, soit 2,95% de la population. En 1866, on en compte 46, puis 304 en 1890 et 2057 en 1910. La guerre de 1914-1918 entraîne le départ de la plupart d'entre eux et

en 1920 ils ne sont plus que 629, soit 2% de la population. Mais en 1930 on en compte de nouveau 3042, soit 7,68%. Parmi eux 1035 Français, 404 Polonais, 191 Italiens, 184 Suisses, 154 Hollandais et 147 Russes. Très souvent ils sont occupés dans les industries créées ou gérées par eux.

La guerre 1940-1945 amène un brassage des Européens, et en 1947 nous trouvons 3360 étrangers, soit 7,11% de la population: diminution des Français, des Italiens, des Russes et des Suisses, mais augmentation des Allemands, des Anglais, des Luxembourgeois et des Hollandais.

En 1961 ils sont 3008, soit 1514 hommes et 1494 femmes. Les groupes les plus nombreux sont les 868 Français, les 4372 Italiens et les 249 Néerlandais. Alors commence un afflux de peuplades méditerranéennes, encouragé par la demande de main d'œuvre non qualifiée pour les travaux de rénovation de la capitale. Fin 1970 il y a 9247 étrangers, soit 18,77% de la population. Parmi eux 2263 Espagnols, 1863 Italiens, 989 Marocains et 59 Turcs.

Au 31 décembre 1978, sur une population totale de 51434 habitants, on compte 12968 étrangers, soit 25,21% de la population. Fin 1979, sur une population totale de 51314 habitants, on compte 13431 étrangers (6976 hommes et 6455 femmes), soit 26,17% du total. Fin 1980, la population totale est de 50523 habitants et l'on compte 13377 étrangers (6983 hommes et 6394 femmes), soit 28,48%.

Lors du recensement de 1981, le tableau des habitants se présente comme suit:

Age	Belges	%	Etrangers	%	Total	%
Moins de 15 ans	4 761	12,87	4 317	31,74	9 078	17,94
de 15 à 54 ans	19 485	49,95	8 186	60,19	26 671	52,70
55 ans et plus	13 761	37,18	1 097	8,07	14 858	29,36
	37 007	100	13 600	100	50 607	100

La différence entre ces chiffres et ceux d'il y a un siècle saute aux yeux : le pourcentage des enfants belges a diminué de plus des deux tiers, tandis que celui des vieillards a triplé. Mais les pourcentages relatifs aux étrangers en 1881 sont très comparables aux pourcentages totaux de 1866 : enfants 37,37 et 31,74 ; adultes 51,38 et 60,19 ; vieillards 12,25 et 8,07. Ce dernier pourcentage est influencé par le fait que l'immigration étrangère massive est un phénomène récent et que les immigrants sont en général de jeunes adultes qui donc, littéralement, n'ont pas encore eu le temps de vieillir chez nous.

Parmi ces 13.600 étrangers (dont 7.208 hommes et 6.392 femmes), les groupes les plus nombreux sont les Français : 1.344, les Espagnols : 2.401, les Italiens : 2.790 et les Marocains : 3.244 (dont 1.511 enfants de moins de 15 ans) qui, avec leurs congénères algériens (196), turcs (66) et tunisiens (124) forment un bloc musulman pratiquement inassimilable et fort prolifique.

D. LES CAUSES DE L'EVOLUTION

Il est impossible de déterminer la

part exacte de chaque facteur dans l'augmentation de la population, mais l'ensemble peut se qualifier comme la proximité de la capitale.

Déjà, sous l'ancien régime, la brasserie et les moulins de l'abbaye constituaient un noyau industriel. Après l'expulsion des religieuses, une partie de l'abbaye fut transformée en indienne, à laquelle vinrent s'ajouter une filature et une fabrique d'étoffes. En 1845 nous trouvons dans la commune "trois usines, deux indiennes et une teinturerie de rouge d'Andri-nople" (15). L'industrialisation est surtout le fait d'étrangers à la commune, acheteurs ou locataires d'anciens blens abbaticaux.

Le nombre d'entreprises augmente régulièrement et, en 1849, l'administration communale conclut une convention avec l'administration des chemins de fer (16) pour établir une halte à Forest sur la ligne du Midi (Bruxelles-Paris). Il y aura journellement deux arrêts pour les voyageurs et les marchandises. La halte, devenue depuis lors la gare de Forest-Midi fut inaugurée en août 1851.

En 1869 le Dries, actuellement à la limite de la zone bâtie, était situé "au centre de l'agglomération des habitations" (17) et encore en 1873, le haut de Forest était "le

plateau du Galgeveld dans une partie du territoire de Forest complètement inhabité" (18).

Le règne de Léopold II inaugure pour Forest, comme pour toute l'agglomération, une période d'urbanisation intensive. En 1871 le conseil communal approuve la création de l'avenue Brugmann et en 1873 il autorise les frères Van Volxem, Industriels à Bruxelles, à prolonger l'avenue Fonsny par la création d'une avenue qui portera leur nom et qui reliera le centre de la commune directement à la ville. En 1873 également, la gare de Forest-Est, sur la nouvelle ligne de chemin de fer de Bruxelles à Luttre (19) est inaugurée. En 1875 le roi met à la disposition des communes de Forest et de St. Gilles une somme de 500.000 francs afin de créer un parc public, qui est relié à la gare de Bruxelles-Midi par l'avenue du Roi et au bois de la Cambre par l'avenue de Longchamp, devenue avenue Négrié par la suite, et plus tard avenue Albert.

Bientôt la main d'œuvre locale ne suffit plus à l'industrie et, "au 1.1.1875, la commune possédait 3.655 habitants ; il existe à peu près en sus 1.500 personnes éparpillées dans les différentes maisons de logement de la commune et des habitants, retournant habituellement tous les huit ou quinze jours dans leurs familles, qui ne sont pas par conséquent inscrites à nos registres. Pour toute police notre commune possède un échevin faisant fonction d'officier de police et un seul garde champêtre", et les habitants ne se sentent plus en sécurité (20).

En 1890 on compte 5.885 habi-

tants. L'aménagement du quartier Albert qui s'étend sur le Galgeveld, inhabité un quart de siècle auparavant, est hâté par la création de lignes de tramway électrique de Bruxelles à Uccle, par l'avenue Brugmann en 1894 et par la chaussée d'Alseberg en 1896.

Au cours de la décennie suivante, on crée les lignes de tram reliant Forest à la ville, par l'avenue Van Volxem où surgissent de nombreuses manufactures. (ligne 53 en 1902) et la rue du Moulin (actuellement St. Denis) plus industrialisée (ligne 58 en 1906). Le quartier Albert, qui se peuple rapidement, est relié en 1906 par une ligne directe à la gare du Nord et en 1907 par une autre ligne à la gare du Midi. La saturation de St. Gilles et d'Ixelles, après celle de Bruxelles et de St. Josse, amène un flux constant d'immigrants, et fin 1914 la population dépasse 30.000 habitants.

Les années de guerre freinent le mouvement et immédiatement après la libération on assiste à un exode important de ressortissants de pays ennemis.

Jusque vers 1920, l'urbanisation s'est faite surtout par le peuplement du haut de Forest et la création de rues transversales reliant entre elles les trois voles de communication avec la ville, rue St. Denis, avenue Van Volxem et chaussée de Bruxelles.

Après 1920 elle se fait davantage de l'autre côté du centre : construction de Foyer Forestois, création de rues entre l'avenue Kersbeek, la chaussée de Neerstalle et la rue de Hal. Simultanément, le haut de Forest est relié au centre par l'avenue Victor Rousseau, à

travers la pente raide et boisée qui, jusqu'alors, avait constitué un obstacle sérieux à la communication.

III.A. CONDITIONS DE VIE SOCIALE

L'urbanisation commencée peu après 1870 (inauguration de la li-

gne de chemin de fer Bruxelles-Charleroi en 1872) amène un afflux de personnes ayant une certaine instruction, pouvant donc exercer une activité à prédominance intellectuelle. Et nous voyons la proportion des habitants sachant lire et écrire augmenter à chaque recensement.

Recensement	Sachant lire et écrire	Analphabètes	Total
1866	830 = 38,00%	1 334 = 62,00%	2 184
1880	1.953 = 46,70%	2.229 = 53,30%	4.182
1890	3.253 = 55,28%	2.632 = 44,72%	5.885
1900	6.423 = 67,55%	3.086 = 32,45%	9.509
1910	19.302 = 79,67%	4.926 = 20,33%	24.228
1920	27.220 = 87,38%	3.932 = 12,62%	31.152

Depuis lors l'enseignement obligatoire général a réduit l'analphabétisme à un phénomène exceptionnel.

Les professions exercées par les Forestois évoluent depuis 1930 comme suit :

Recensement	Employeurs et Indépendants	Cadres et employés	Contrem. et ouv.	Aidants	Inconnus et sans prof.
Hommes					
1930	2.357	3.770	4.684	238	7.604
1947	3.100	6.370	5.102	179	6.940
1961	2.570	6.675	4.698	151	8.919
1970	2.086	6.540	5.574	104	10.980
Femmes					
1930	458	1.115	1.860	820	16.908
1947	743	2.779	2.779	274	19.104
1961	839	3.900	2.321	176	20.336
1970	659	5.067	2.443	455	21.233

Lors du recensement de 1981 il y a 4.299 garçons de 0 à 14 ans, 2.076 étudiants, 1.131 chercheurs d'emploi, 118 miliciens sous les armes, 46 hommes s'occupant de soins ménagers, 3.498 pensionnés et 10.923 hommes travaillant au dehors. Les autres sont des hommes qui, pour des raisons autres (695) ou inconnues (716) ne travaillent pas, au total 23.502 hommes.

A la même date on compte 4.119 fillettes de 0 à 14 ans, 1.857 étudiantes, 5.470 ménagères, 5.511 pensionnées, plus 7.664 femmes travaillant au dehors. Les autres sont des chercheuses d'emploi (1.203) ou des femmes qui, pour des raisons autres (697) ou inconnues (584) ne travaillent pas. Au total 27.105 femmes.

Tous les travailleurs ne sont pas occupés à Forest : la grosse majorité des employés travaille dans la "grande agglomération" qui, à son tour envoie à Forest plus d'ouvriers.

B. LES LANGUES UTILISEES

En 1794, l'invasion française amena la destruction des anciennes structures sociales et la francisation immédiate de toute la vie publique. La politique hésitante du roi Guillaume ne put guère entamer cette position du français, maintenue par la présence de nombreux émigrés et d'évêques français restés après la chute de Napoléon. Jusqu'en 1823 l'état-civil fut tenu en français à Forest.

L'Etat Belge, par l'article 23 de sa Constitution, proclame que "l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif. Il ne peut être

réglé que par la loi et pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires". Pratiquement cela signifiait que toutes les administrations, dans le nouvel Etat, ministères, provinces, communes, armée, fonctionneraient en français et que la vie politique et économique suivrait. Encore le 19 mai 1873, la Cour de cassation décidait que la liberté de langues existait pour l'administration seule, ce qui signifiait pratiquement la confirmation d'une situation de fait existant depuis le début de l'indépendance belge.

Dans ces conditions on comprend que les immigrés flamands, venus à Forest dans le but de gagner leur vie, sans aucun souci politique et littéraire, aient été francisés rapidement, tout comme les autochtones.

Lors du recensement de fin 1846, Forest comptait 1.220 habitants ou 92,14% parlant le "flamand ou le hollandais", 997 ou 7,32% parlant le "wallon ou français" et 7 parlant l'anglais ou l'allemand.

Jusqu'en 1900 on voit augmenter surtout le nombre de bilingues, pratiquement de Flamands connaissant plus ou moins le français. Depuis 1910 et jusqu'en 1947, les recensements cherchent à connaître ceux des habitants parlant exclusivement ou de préférence l'une ou l'autre langue. Voici comment se présente la répartition.

	1910	%	1920	%	1930	%	1947	%
Néerlandais	9 026	97,25	9 870	31,68	11 234	28,37	8 133	17,17
Français	13 716	56,61	19 908	63,91	27 011	68,22	37 220	78,57
Allemand	417	1,76	24		249	0,63	126	0,27
Autres langues	1 060	4,38	1 350	4,33	1 100	2,84	1 891	8,89

Depuis 1947 les recensements n'ont plus comporté de volet linguistique. Les Forestois d'alors ont été francisés dans leur grande majorité, mais un groupe important de nouveaux venus, ayant reçu un enseignement néerlandais, a maintenu son caractère flamand et constitue environ 15 à 20% de la population.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

La population actuelle de Forest est totalement différente de la précédente et se compose presque exclusivement d'immigrés sans aucun lien avec le Forest de jadis, se déplaçant et déménageant à l'intérieur de l'agglomération à un rythme rapide. La langue a changé. La plupart des habitants actuels ignorent la langue parlée par les Forestois jusqu'il y a moins d'un siècle.

Mais surtout les mœurs ont changé. Le coefficient des naissances est tombé au quart de ce qu'il était il y a un siècle, et alors qu'en 1866 on ne comptait aucun divorcé, en 1981 ils sont 2.279 dont 833 hommes et 1.446 femmes.

Les facteurs qui, au début du siècle, jouaient en faveur des Forestois : nombreux terrains disponibles à bon marché, impôts légers et bonnes communications, se sont actuellement retournés contre la commune : presque tous

les terrains lotissables sont occupés, les impôts sont extrêmement élevés et l'auto individuelle rend superflus pour beaucoup les moyens publics de communication. Aussi assistons-nous depuis une vingtaine d'années à une régression de la population. Après avoir passé par un maximum de 55.842 (25.767 hommes et 30.032 femmes) fin 1967, elle passe à 55.155 lors du recensement de 1970, puis à 50.607 lors de celui de 1981. Depuis lors la tendance est restée. Au 31 décembre 1981 on compte 50.477 habitants, dont 16.135 hommes et 20.332 femmes belges, plus 7.336 étrangers et 6.473 étrangères, soit un pourcentage de 27,35. Fin décembre 1982, il y avait 15.810 hommes et 20.112 femmes belges (56%) plus 7.622 étrangers et 6.174 étrangères, soit 28,52% du total. Cette population totale forme 22.545 ménages, soit en moyenne 2,85 personnes par ménage. Fin 1983 la population descend à 49.425 habitants. Elle se compose de 15.554 hommes et 19.743 femmes belges, plus 7.495 étrangers et 6.633 étrangères. Au 31 décembre 1984, il y a 34.895 belges et 14.359 étrangers, soit 29,15% du total. En 1985 les Belges sont 35.086 (15.418 hommes et 19.668 femmes) et les étrangers 13.597. Et au 31 décembre 1986 on compte 22.432 hommes et 25.834 femmes, soit 48.266 au

total, dont 15.244 hommes et 19.319 femmes belges ainsi que 7.189 étrangers et 6.514 étrangères.

Au cours des deux siècles qui se sont écoulés depuis la disparition de l'ancien régime, Forest a subi une transformation totale. Le petit village qui, pendant sept siècles, vécut à l'ombre d'une puissante abbaye, est devenu une grande commune industrielle. Les bois, prairies et plaines désertes de jadis ont cédé la place à d'immenses usines, à des parcs, à de larges et nombreuses avenues et rues, le long desquelles s'élèvent des immeubles abritant une population de près de 50.000 habitants. Mais si, par impossible, les Forestois belges étaient soudain isolés démographiquement, il ne faudrait guère plus de deux cents ans pour ramener la population au niveau d'antan. A cause du déséquilibre entre les sexes et du coefficient

absolument insuffisant des naissances, la population diminuerait au moins de moitié à chaque génération. C'est dire que la commune ne peut vivre sans un afflux constant d'immigrants. Une première conséquence est l'augmentation régulière du nombre d'étrangers. Ceux-ci, venant actuellement en majeure partie de pays à civilisation musulmane, sont en général très prolifiques, ce qui soutiendra le chiffre de la population, mais ne manquera pas de donner à celle-ci un caractère encore plus disparate.

La première population, celle des artisans et des petits agriculteurs flamands, a disparu pour faire place à la deuxième, celle des employés presque sans progéniture, en majorité francophones, qui à son tour est en train de céder la place à une troisième, dont l'avenir nous dira la composition.

(1) La présente étude n'est nullement exhaustive. Elle vise simplement à donner une idée de la manière dont s'est formée notre commune actuelle.

(2) A. Cammy: Origine des noms des lieux des environs de Bruxelles, no 58-63, Verviers: Toponymie van Vort-hi-Brussel, dans E.S.B. 1843. Forest proviendrait du bas latin "forsetum silvum" c'est-à-dire bois prêté, réservé au souverain, du latin foris = extérieur.

(3) Elles-mêmes déclenchées par les migrations des Slaves, poussés par les Mongols, devenus trop nombreux pour vivre dans leur pays.

(4) Les nombreux toponymes wallons en "Forest" indiquent qu'ailleurs il en était de même.

(5) À quel Forest remontait jusqu'en 1509, quand fut créé l'archevêché de Malines.

(6) Alphonse Wauters, dans son Histoire des Environs de Bruxelles (Ed. Vanderhaeghe, Bruxelles 1899) donne à la p. 565 du T.III, une liste de noms à lui donnée.

(7) J. Cuvelier: Les dénominations de foyers en Brabant, Bruxelles 1912.

(8) L. Vanniers: Bruxelles (Ed. De Boeck, 1941 Bruxelles) Il s'agit de l'extension de la juridiction des magistrats de la ville, et non d'annexion du village à la ville.

(9) E. de Marez: Histoire de l'Eglise en Belgique T. 6 pp. 81-82 (Edition Universelle, Bruxelles 1952).

(10) Jan Lindemann: Vlaamse Persoonnamen (Ed. Van Melle-Prus, Turnhout 1944).

(11) L'Eglise catholique impose aux fidèles, âgés de 12 ans et plus, de se confesser et de communier au moins une fois l'an, généralement pendant la quinzaine de Pâques.

(12) Arch. Ville de Bruxelles, Fonds Pergament, p. 298, liasse 538.

(13) Visitation décennale, arch. Malines "Carolus Gandon, qui docet linguam gallicam" 1734.

(14) Archives Générales du Royaume, Bruxelles, Administration Centrale n° 509, Forest.

(15) Rapport annuel 1843 du conseil communal.

(16) Conseil communal, séance du 6 novembre 1849.

(17) Ibid. 15 novembre 1869.

(18) Ibid. 11 juin 1873.

(19) d'où une ligne vers Chastel et vers Mons existe déjà.

(20) Conseil communal, séance du 18 mai 1875.

Les notaires de Wavre au XVIIIème siècle et la confrérie ou serment de saint Sébastien

par Karine Crismer-Vincent,
licenciée en Histoire UCL

Dans le cadre d'une étude sur les notaires wavriens au XVIIIème siècle (1) un aspect insolite et "folklorique" du notaire de cette époque est apparu: le notaire, comme cela se doit, participait à la vie locale de façon officielle en remplissant les fonctions de maire, bailli, échevin, receveur de la Table des pauvres... mais, il ne dédaignait pas de se joindre à titre privé aux sociétés de divertissements telles que les Confréries d'archers.

A Wavre, deux Confréries ou Serments ont existé. Le plus ancien Serment est celui de Wavre dont les origines restent inconnues mais remontent très certainement au XVIIIème siècle.

Plus récent, le Serment de Saint Sébastien de Basse Wavre, créé

en avril 1698. A cette époque le Serment de Wavre étant complet, plusieurs bourgeois et habitants de Wavre et de Basse Wavre constituèrent ce nouveau Serment: "la Confrérie ou Serment de Basse Wavre de l'arc à la main institué sous le titre de la glorieuse Vierge Mère de Pais et du noble chevalier et glorieux martyr Saint Sébastien" (2).

Les archives relatives au premier serment, celui de Wavre, n'ont pour la plupart pas été conservées et n'offrent qu'une information fragmentaire. Quant au Serment de Basse Wavre, qui fait l'objet de cet article, il nous est mieux connu grâce à la conservation du registre des délibérations du serment dé-

nommé "Al lîf a blouk" selon le patois régional (3). D'autre part, J. de Wert et F. De Jaer ont consacré chacun un ouvrage à cette institution; ils y étudient et éditent maints documents (4-5).

A. La composition du serment

D'après la charte de fondation, le Serment se renouvelait annuellement le troisième jour après Pâques, vers neuf heures du matin, en la chambre de la Confrérie et ce à la pluralité des voix. On y élit les officiers du Serment: l'hooftman, le doyen, le premier et le second juré, le capitaine, l'alpher, le trésorier et le secrétaire. L'hooftman ou chef-homme ou encore le président du Serment est celui qui assure le poste le plus important, il sera supprimé en 1764. Il fut occupé par Allard de Sainctes de 1698 à 1721, un noble de la région et par des Révérends prieurs de Basse Wavre tels Dom Hubert Fariseau de 1736 à 1753 et Dom De Ruick de 1754 à 1764. Ensuite vient le doyen, dès 1721 deux doyens sont élus et en 1764, date de la disparition de l'hooftman, le premier doyen est appelé grand doyen.

De 1736 à 1742, ce rôle fut tenu par Jean-Baptiste Gilson, père du notaire J-B Gilson et grand-père du notaire Charles Gilson, père du notaire J-B Gilson et grand-père du notaire Charles Gilson (6).

Aux postes de premier et second juré, de capitaine, d'alpher ou porte-drapeau seront élus durant plusieurs années les notaires Jacques Marcil (7) et Pierre François Lievin (8).

Viennent enfin le receveur ou tré-

sorier et le secrétaire, ce dernier poste est le plus souvent tenu par un notaire au cours du XVIIIème siècle. C'est le secrétaire qui transcrit le compte-rendu des réunions et les faits marquants dans le "lîf a blouk".

Seront trésoriers les notaires Jacques Marcil, dont nous avons déjà parlé en tant que porte-drapeau, et Pierre Joseph Guillemain (9).

Seront secrétaire les notaires Pierre Corbeau (10), Jean-baptiste Joris (11), Jacques Marcil et Jean-baptiste Gilson (12).

Le seul membre qui ne fut pas élu, le Roy, était lui désigné par son adresse à abattre l'oiseau royal placé sur la perche. Le père du notaire Guillemain, Jean-françois, menuisier et cabaretier de son état (13), remporta deux fois le titre de Roy, le 21 juillet 1754 et le 22 juillet 1764.

Les nouveaux membres prêtaient serment entre les mains du Roy, ou de l'hooftman ou encore des doyens ou jurés.

De 1698 à 1788, 177 membres furent admis selon F. De Jaer (14).

Parmi eux on compte neuf notaires, dont le notaire Pierre Corbeau membre fondateur du Serment qui, selon De Jaer, serait le rédacteur du préluce du "Lîf a blouk" et de "l'acte d'enrôlement et engagement des confrères..." rédigé le 16 mai 1698 (15). La liste dressée par De Jaer ne mentionne que les membres du Serment qui occupent de par leur fonction ou leur garde une situation importante; on y trouve nobles, ecclésiastiques, représentants de professions libérales, commerçants, censiers et nombres de membres des chambres scabinales.

Ci-après, les listes récapitulatives des notaires membres du Serment, l'année de leur entrée à la Confrérie et les divers postes qu'ils ont occupés au sein de cette institution.

nom du notaire	année de la prestation du serment
Pierre CORBEAU	1698
Jean-baptiste JORIS	1726
François MARCQ ⁽¹⁶⁾	1726
Jacques MARCIL	1727
Jean-baptiste GILSON	1753
Jean Jacques RENSON ⁽¹⁷⁾	1774
Pierre Joseph GUILLEMAINT	1774
Charles Thumas ⁽¹⁸⁾	1774

grade	nom du notaire	années d'exercice
1er juré	pierre Joseph GUILLEMAINT	1782-1790
capitaine	pierre François LIEVIN	1786-1790
porte-drapeau	Jacques MARCIL	1733-1735
porte-drapeau	pierre François LIEVIN	1782-1784
trésorier	Jacques MARCIL	1729-1752
trésorier	pierre Joseph GUILLEMAINT	1779-1790
secrétaire	pierre CORBEAU	1698-1727
secrétaire	Jean-baptiste JORIS	1728-1735
secrétaire	Jacques MARCIL	1736-1752
secrétaire	Jean-baptiste GILSON	1753-1779

Ajoutons que les pères de certains notaires furent également membres de la Confrérie: J.B. Gilson (trésorier de 1718 à 1719, 2d juré de 1726 à 1729 et doyen de 1736-1742), Jean François Guillemaint, père du notaire Pierre Joseph (2d juré de 1772 à 1781 et deux fois

Roy en 1754 et 1764), François Marcil, père de Jacques (trésorier en 1699)

Les femmes, bien que non membres, ne semblent pas exclues de certaines réjouissances, un acte datant de 1774 en témoigne: "il a été aussy résoud que les Dames

et demoiselles consoeures tireont les cinq prix d'argent que Monsieur De Ruyck Rud Prieur de Basse Wavre leur a fait présent. Ces seconds prix, chacun de quatre cuillers à café ont été abbatus par les demoiselles consoeures suivantes, par Mademoiselles Pierre Joseph Guillemaint..." ⁽¹⁹⁾. Il s'agit de l'épouse du notaire Guillemaint, Lucie Wittebols.

B. Les activités du serment

Si l'on en croit la Charte de la Confrérie, "chasque année depuis Pasques jusques à St. Remy, tous les Dimanches après midy à deux ou trois heures, par certain nombre de confrères, on tirera pour des pris, chacun confrère pour le moins treize coups, et celui qui à son tour ne compare point, payera trois solz d'amende" ⁽²⁰⁾.

Outre ces rencontres hebdomadaires, l'année était ponctuée de manifestations plus solennelles. Annuellement, au jour de la Saint Sébastien, le 13 janvier, une messe était célébrée en l'honneur dudit saint et aussi pour le salut des confrères trépassés. Tous étaient tenus d'assister à ce service et d'y faire une offrande d'un sol, un dîner dont les frais étaient supportés par la caisse s'en suivait.

De même les Serments participaient aux processions telle celle de la Saint Jean, aux cortèges et réceptions que la ville réservait aux enfants de la cité qui s'étaient distingués par l'un ou l'autre haut fait. On pense à l'accueil que reçut J.B. Boucqueau, fils du notaire du même nom, lorsqu'il revint "primus" de l'Université de Louvain en 1765. A son entrée dans la ville

il fut accueilli par un cortège composé d'une troupe de hussards, de la jeunesse habillée à l'espagnole, des serments de Wavre et de Basse Wavre, de la cavalerie des bourgeois et des étudiants du Collège, de la compagnie des philosophes de Louvain et des professeurs de l'Université. Le soir, un grand bal fut donné à l'Hôtel de ville aux frais des Serments ⁽²¹⁾.

Lors du décès d'un confrère, le Serment faisait chanter une messe pour le repos de l'âme du défunt.

Grand moment de l'année pour le Serment, le jour du tir de l'oiseau royal. Celui qui par son adresse abattait l'oiseau placé au haut de la perche était désigné roy. C'est en juillet ou août que se déroulait avec "solennité et magnificence" cet événement. L'oiseau une fois abattu, toute la compagnie se réunissait à la Chambre de la Confrérie pour assister au banquet. A ce propos, la Charte de 1698 spécifie que ce sont les doyens qui sont chargés de préparer et de s'occuper de tout ce qui est nécessaire pour "banquet et autres festins". Effectivement, si l'on en juge par les comptes-rendus des séances, tout événement était l'occasion d'un banquet.

Sous le régime français, le Serment fut supprimé de même que les autres corporations.

En 1838, le Serment se reconstitua en société d'agrément sous le nom de "Société des archers de Saint Sébastien". en 1934, elle obtint le titre de "Société Royale de Saint Sébastien" ⁽²²⁾.

Bien qu'anecdotiques, ces informations sont révélatrices d'une façon de vivre au XVIIIème siècle

que ne dédaignaient pas les notaires de l'époque. Ils participaient à la vie associative locale tant à titre public qu'à titre privé en se joignant à ces sociétés où divertissement et réunions de confrères étaient les seuls motifs.

Remarquons enfin que le notaire rempli au sein de cette société d'archers une fonction à laquelle le désigne tout naturellement sa profession. C'est un notaire qui tout au long du XVIII^e siècle est secrétaire du Serment. Se succèdent à ce poste les notaires Pierre Corbeau de 1698 à 1727, J.B. Joris de 1728 à 1735, Jacques Marcil de 1736 à 1752 et J.B. Gilson de 1753 à 1779. Ils rédigent les comptes-rendus des séances et mettent à jour la liste d'enrôlement du "Lif a blouk", les écritures qui se succèdent en témoignent. C'est le notaire Pierre Corbeau qui, en 1698, a reçu procuration afin de procéder à l'arrentement du jardin du Serment. Un notaire savait, seul, traduire en des formes et termes juridiques les conventions que les hommes passent entre eux; un notaire secrétaire du Serment donnait à ce dernier plus de crédibilité.

(1) VINCENT (K.), *Les notaires à Wavre au XVIII^e siècle*, s.l., 1985 (mémoire UCL).

(2) La Confrérie de Basse Wavre s'était érigée sous le titre de Notre Dame de Paix, très célèbre en ce lieu et dont l'origine du culte fut spécial que lui vouent les habitants du Brabant Wallon remontée à 1050, ainsi que du martyr Saint Sébastien. Lors des persécutions religieuses entreprises contre les chrétiens, il ne vouut pas abandonner sa religion et le 20 janvier 288, il fut livré aux archers de Maurillaire qui, après l'avoir lié à un arbre, le percèrent de l'éches.

(3) Ce registre des délibérations du serment du "Lif a blouk" est actuellement conservé dans une vitrine consacrée à la Confrérie des archers du Serment de Basse Wavre, au musée historique et archéologique de Wavre. Il consiste en un gros volume avec couverture de cuir garnie de ferrures ou boucles (d'où livre à boucles ou "à blouk"), y sont transcrits les comptes rendus des séances.

(4) WERT (J. de), *Le Serment des Archers de Basse-Wavre*, dans *Annales de la Société Archéologique de Bruxelles* t. IX (1911), pp. 133-175.

(5) L.L.N., C.B.D., microfilm, n° 3442 (t. IX, 1911).

(6) DE JAER (F.), *La Confrérie du Serment de Saint Sébastien, Basse Wavre, 1698*, s.l., 1937.

(7) On consultera également :

MARTIN (J.), *Histoire de la ville et franchise de Wavre en roman pays de Brabant*, Wavre, 1977, pp. 184-195.

(8) J.B. Gilson, père du notaire du même nom, est marié à Cécile Rigo, il fut bourgmestre de Wavre. Dans un acte passé le 31 juillet 1713 il est considéré comme "conseiller au service de S.M.", [A.G.R., *Griffes Scabinaux de Bruxelles*, n° 2451].

(9) Le notaire Jacques Marcil est le fils de François, qui fut bourgmestre de Wavre, et de Anne Françoise Léonard. Il épousa Marie Thérèse Joris et exerça la profession de huissier au Conseil Souverain de Brabant et de notaire.

(10) Le notaire Pierre François Livier est le fils de Pierre Joseph, teneur de profession et qui fut bourgmestre de Wavre, et de Marie Isabelle Slava. Il épousa Thérèse Simon, fille du meunier Charles Simon.

(11) Le notaire P.J. Guillemain est le fils de Jean-François et de Marie-Joséphine Dehux. Il est baptisé le 16 septembre 1742. Il épouse en 1770 Lucie Wittelbols et en 1782 Marie Joséphe Wera. Il exerce parallèlement la profession de géomètre-arbitre. Il sera aussi bourgmestre de Wavre.

(12) On ne sait que peu de chose du notaire Pierre Corbeau si ce n'est qu'après avoir exercé quelques années au Conseil de Brabant, il prête serment de notaire le 7 avril 1683 et exerce à Wavre de 1685 à 1727.

FINCHART — STAES (H. de), *Notaires sur les anciens notaires de la région de Wavre, Perwez et Genappe*, Bruxelles, 1963.

(13) Le notaire J.B. Joris est le fils d'André et de Jeanne Gohival, il est né en 1678. Il a épousé Marie Anne Branssine. Il fut greffier de Bossut et d'Archenne.

(14) Le notaire J.B. Gilson est le fils de J.B., dont on a déjà parlé et qui fut doyen du Serment, et de Cécile Rigo, il fut baptisé le 17 avril 1714. Il épouse en 1740 Marie Charlotte Léonard et en 1753 Jeanne Clément de Cléty. Il est le père du notaire Charles Gilson né en 1741. Il fut bourgmestre de Wavre.

(15) Ces professions sont attribuées au père du notaire Guillemain dans l'article suivant. SOULE (J.), *Pièces inscrites en Brabant, les frères Henri et J.B. Guillemain*, dans *Wavriensia* t. XIII (1984), p. 2.

(16) DE JAER (F.), *op. cit.*, pp. 89-97.

(17) Cercle archéologique et historique de Wavre, *Lif a blouk*, fol. 4.

(18) Le notaire François Marcq est le fils de Charles et de Marie Tordoir, il a été baptisé le 9 novembre 1696. Il a épousé Marie Françoise Jacques. Il exerce aussi la profession de procureur.

(19) Le notaire Jean Jacques Rensen est le fils de Jean Georges et de Lucie Nicolas, il est baptisé le 31 décembre 1750 à Oupeye. Il se marie à Limai en 1774 à Marie Jeanne Pinchart. Il sera bailli maître de Wavre.

(20) Il s'agit de "Monsieur Charles Thumas, notaire apostolique prêtre et chanoine régulier du béguinage de Paris sous Binz, recteur de la chapelle Saint Sébastien à Cocroix". DE JAER (F.), *op. cit.*, p. 84.

(21) DE JAER (F.), *op. cit.*, p. 103.

(22) L'original de ce document, édité par De Jaer, se trouve dans la palette du "Lif a blouk" consacrée aux comptes-rendus des séances.

(23) A la demande des membres du Serment de Basse Wavre, la Confrérie de l'Arc à la main de Louvain leur envoya un exemplaire de son règlement en date du 20 février 1660. Celui-ci avait été imprimé en feuille in-plano chez Georges I. ps. Ces statuts continuent la Charte du Serment de Wavre et de nombreux autres serments. Ce document se trouve au Cercle Archéologique et Historique de Wavre, *Lif a blouk*, fol. 8^r.

(24) Relation succincte de la réception offerte par la ville de Wavre à J.B. Boucquassu, primus de l'Université de Louvain, dans *Wavriensia*, t. XXVI (1977), pp. 8-9.

(25) Selon M. Sommereyn, conservateur du Musée historique et archéologique de Wavre, il y avait encore quelques membres mais qui depuis de nombreuses années ne pratiquent plus.

Ce numéro 256 de la revue «De Brabantse Folklore» contient les articles suivants :

ARTIKELS

Freddy Verdoodt De familie De Troch vier eeuwen op het Vroonhof te Wambeek.	291
Ann Verhaegen De strijd voor het gebruik van het gemeenschappelijke vrenten te Waanrode in de 17de en 18de eeuw.	297
Pierre Van Nieuwenhuysen De zwarte geest van Ganshoren	313
Freddy Verdoodt De bevolking van Onze-Lieve-Vrouw-Lombeek in 1775.	320
Henri Vannoppen De leelgemeenschappen Olmenhoek, Lelleboomgaarden en Slisem onder Erps-Kwerps, 17de-20ste eeuw.	327
Guy Vande Putte Oorlog en toerisme te Overijse.	357

MEDEDELINGEN

Volkverhalen uit Merchtem-Pelzegem B. Janneke en Mieke of oorsprong, ondergang en 'dubbele' wedergeboorte van de Halse reuzen.	372
---	-----

LEESTAFELNIEUWTJES

Rolande Van Den Broeck Liefde en Huwelijk vroeger en nu.	376
Stefaan Top Volksmuziekateller. Jaarboek V.	378
Stefaan Top 'T Killekske: Spelenderwijs - En jouant.	380
Stefaan Top De Stoopkes, De Jeneversulle. Drink- en Borrelliedereren	382